



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE

de la décision de la Commission relative au financement de la mesure individuelle en faveur de la République centrafricaine (RCA)

Document relatif à l'action pour le « programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité et à la gouvernance en République centrafricaine »

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité et à la gouvernance en République centrafricaine Numéro CRIS: CF/2018/040-365 Financé par le 11 ^e Fonds européen de développement	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République centrafricaine (RCA) L'action sera menée à l'endroit suivant: Bangui et les zones identifiées prioritaires sur le territoire centrafricain	
3. Document de programmation	Programme indicatif national République centrafricaine 11 ^e FED 2014-2020	
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Secteur de concentration 2: réforme du secteur de sécurité et gouvernance démocratique	Aide publique au développement : OUI ¹
5. Montants concernés	Coût total estimé: 38 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 38 000 000 EUR dont : 10 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire et 5 000 000 EUR au titre de l'appui complémentaire.	
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Gestion directe – appui budgétaire: contrat de réforme sectorielle Gestion directe – passation de marchés de services Gestion indirecte avec le PNUD Gestion indirecte avec UNOPS Gestion indirecte avec une agence d'un État membre	
7. a) Code(s) CAD	15110 - Politiques publiques et gestion administrative 15210 - Gestion et réforme des systèmes de sécurité 15130 - Développement des services légaux et judiciaires 51010 – Appui budgétaire	
b) Principal canal	12000 – Gouvernement du bénéficiaire	

¹ L'aide publique au développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

de distribution	41000 – Agences des Nations unies 52000 - Consultants/sociétés de conseil 13000 – Gouvernement tiers			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Aide à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui accompagnent»	S.O.			
10. Objectifs de développement durable (ODD)	Objectif 16 (paix, justice) à titre principal. Objectifs 5 (genre), 10 (réduction des inégalités) et 17 (partenariat pour la réalisation des objectifs) à titre secondaire.			

RESUME

Le programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité et à la gouvernance en République centrafricaine s'inscrit dans le cadre de la reconstruction démocratique de l'État et du processus de consolidation de la paix et de la cohésion sociale initiés depuis la dernière crise de 2013. En dépit des efforts du gouvernement, la République centrafricaine est confrontée à une situation structurelle fragile et à une aggravation des menaces sécuritaire qui dépassent ses capacités de réponse.

Ce programme vise à renforcer les actions menées dans le cadre du *plan national de relèvement et de consolidation de la paix* (RCPCA) et à les compléter en fonction des objectifs

stratégiques définis dans le deuxième secteur prioritaire d'intervention du PIN 11^e FED. En particulier, l'objectif du programme est de contribuer à l'amélioration de la sécurité intérieure, de la justice et de l'état de droit en République centrafricaine, en vue de la consolidation de la démocratie et l'instauration d'une paix durable. L'intention du programme se décline en trois objectifs spécifiques :

1) reformer le système judiciaire, renforcer son indépendance, ses performances, son intégrité et son accessibilité, et garantir une justice fondée sur la protection des droits de l'Homme et la lutte contre l'impunité ; 2) consolider le secteur de la sécurité intérieure, visant à améliorer la gouvernance du maintien de l'ordre et de la sécurité publique ainsi qu'à renforcer le professionnalisme, les capacités opérationnelles et de déploiement, ainsi que la légitimité de la police et de la gendarmerie nationales, et 3) sécuriser le patrimoine de l'état civil centrafricain et jeter les bases d'une réhabilitation du système national d'état civil dans une perspective d'accès aux droits individuels.

L'action du programme intègre par ailleurs, sous l'objectif spécifique 2, une opération d'appui budgétaire sectorielle qui fournira une aide complémentaire directe à la mise en œuvre effective de la stratégie de redéploiement et de redimensionnement des forces de sécurité intérieure sur le territoire. Le programme contribuera aussi à une meilleure coordination interministérielle lors de l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de réformes et de la stratégie de redéploiement de l'État. Il appuiera l'institutionnalisation des mécanismes de suivi et d'évaluation élaborés d'une part par le programme et promus d'autre part par le RCPCA, s'assurant le soutien de la communauté internationale et de la société civile.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE²

Le cadre politique de sortie de crise en République centrafricaine est défini dans l'accord de cessation de hostilités signé à Brazzaville le 23 juillet 2014 qui affirme le principe d'indivisibilité de la République et identifie le retour de l'autorité de l'État sur tout le territoire comme un pré requis à la stabilisation. Les recommandations du rapport du Forum de Bangui du 11 mai 2015 mettent notamment l'accent sur la détermination d'un cadre de déploiement à terme, dans les zones urbaines et rurales, d'effectifs sécuritaires inclusifs et professionnels sur l'application d'une justice équitable pour tous les citoyens et sur le renforcement des prérogatives des collectivités décentralisées.

Les orientations de ces deux instruments sont opérationnalisées dans le plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) adopté en octobre 2016³, qui fournit le cadre de référence d'orientation politique et stratégique pour la période 2017-2021. Il fait l'objet d'un cadre d'engagement mutuel entre la République centrafricaine et la communauté internationale (CEM-RCA) pour effectuer le suivi des engagements pris et la mise en œuvre des actions menées en République centrafricaine sous la coordination de la MINUSCA. Il s'articule en trois piliers liant les questions de gouvernance sécuritaire, démocratique, administrative et économique.

Le cadre légal et institutionnel de la justice : la nouvelle constitution du 30 mars 2016 garantit la protection des droits de l'Homme et l'exercice des libertés fondamentales de toute personne, notamment des groupes vulnérables et des minorités. Elle a introduit un nombre important de

² Voir information complémentaire en annexe 1: évaluation de l'éligibilité de la politique publique.

³ RCPCA adopté par l'Assemblée nationale le 26 octobre 2016, transposé dans un décret présidentiel (N° 16378) et approuvé par la communauté internationale en novembre 2016 avec une promesse d'appui de plus de 2 025 milliards USD (dont 409 000 000 EUR de l'UE) pour la période 2017-2019.

nouvelles institutions indépendantes, encadrées par six lois organiques⁴, ainsi que le principe d'égalité entre hommes et femmes. La loi instituant la parité adoptée par le Parlement le 9 novembre 2016 reste pour l'instant inappliquée, faute de décret d'application, tant au sein du gouvernement que dans les professions de la justice où le taux de féminisation est très bas, dû au taux d'analphabétisme élevé chez les femmes et à leur faible niveau d'étude et de formation professionnelle⁵. Une unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR) est opérationnelle à Bangui depuis le 14 juin 2017, mais n'a pas encore été déployée en dehors de la capitale. Contrairement aux secteurs de la sécurité intérieure et de la défense, aucune politique nationale sectorielle de la justice et de la réforme du secteur de la justice n'a été développée à ce jour – hormis une tentative de formulation d'un plan sectoriel 2017-2021 du ministre de la justice et des droits de l'Homme (MJDH) d'octobre 2016. Cependant, la modernisation des textes nationaux est en cours : deux décrets du 16 février 2016 appliquant la loi pénitentiaire de 2012 sont venus fixer les règles d'organisation et le régime intérieur des établissements pénitentiaires. Une Stratégie nationale sur l'aide légale a été adoptée (2017-2022) par le MJDH en vue de l'adoption d'un projet de loi. Un programme national de réinsertion sociale des détenus a été élaboré en juin 2017 et la Politique nationale de santé carcérale est en cours de développement. Le code de justice militaire (CJM) a été adopté et promulgué en mars 2017, constituant une avancée en matière de gouvernance des FDSI et de lutte contre l'impunité.

Le cadre sectoriel de réforme des FSI, adossé au pilier 1 du RCPCA et conçu pour l'essentiel avec le concours de la MINUSCA, se compose de quatre documents sectoriels centrés sur le développement institutionnel, le renforcement des capacités et l'établissement des conditions nécessaires à la projection ultérieure des forces de police et de gendarmerie dans une perspective de recouvrement de l'intégrité territoriale. Le plan de renforcement des capacités et de développement des forces de sécurité intérieure 2016-2020, adopté en 2016, ambitionne de doter les autorités centrafricaines « d'un cadre de référence et d'orientation pour le renforcement des capacités et de développement des FSI » et est centré sur la révision de l'encadrement juridique, la modernisation de la gestion, la formation des ressources humaines, l'affermissement de l'éthique et de la discipline ainsi que la dotation de moyens logistiques et financiers. La stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité 2017-2021, validée le 10 mars 2017 par le président de la République, promeut une approche englobante de la réforme sécuritaire via un renforcement simultané des capacités de l'ensemble des acteurs étatiques ou non étatiques, dont les FSI, avec des points d'entrée globalement identiques à ceux retenus par le plan de renforcement. La stratégie nationale pour la restauration de l'autorité de l'État 2017-2020 (RESA), datée de septembre 2017 et adoptée en application du pilier 2 du RCPCA ainsi que de la « vision du gouvernement à l'horizon 2019 », planifient la réintroduction à l'échelle nationale d'un maillage étatique combinant « un système de défense et de sécurité efficace avec une administration publique présente, dynamique, fournissant des services sociaux de base » selon des modalités corrélées à l'existant administratif et à la situation sécuritaire. Ce dispositif vient d'être complété d'un plan global de redimensionnement et de redéploiement des forces de sécurité intérieure 2018-2023 (PGRR-FSI), signé le 20 mars 2018 par le ministre de l'intérieur en charge de la sécurité publique, qui planifie selon un séquençage en trois phases le déploiement des effectifs de sécurité intérieure sur l'ensemble du territoire, en corrélation avec les projections anticipées des Forces armées centrafricaines (FACA) et de la MINUSCA dans le cadre du mandat renforcé de cette dernière.

⁴ Lois du 15 et 23 février 2017 : Cour constitutionnelle, conseil national de la médiation, haute autorité chargée de la bonne gouvernance, haut conseil de la communication, conseil économique et social, Haute cour de justice (JO février 2017).

⁵ Voir annexe 3 sur les questions transversales;

Le cadre légal et institutionnel de l'état civil : l'administration de l'état civil est actuellement régie par le code de la famille du 11 novembre 1997 (en cours de révision), le décret n°14.228 du 10 juillet 2014 portant gratuité des services d'établissement des actes de naissance des enfants nés en période de conflit, et par l'ordonnance n°88.005 de 1988 portant création des collectivités territoriales et des circonscriptions administratives. Le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation, et du développement local (MATDDL), compétent dans le domaine de l'état civil, a adopté un arrêté instituant une plateforme des partenaires de l'état civil de Centrafrique (PPECA). Celle-ci constitue un cadre de concertation, d'action et de mobilisation des ressources au profit de l'état civil, rassemblant des entités publiques et partenaires au développement⁶. Elle a pour attributions d'élaborer une nouvelle politique nationale en matière d'état civil ; de concevoir et mettre en œuvre le programme national de l'état civil de Centrafrique ; de mobiliser des ressources en faveur de l'état civil de Centrafrique et d'en faire le suivi et l'évaluation. Le MATDDL doit développer en 2018 une politique nationale en matière d'état civil, avec l'appui de l'UNFPA. L'UNECA a appuyé le MATDDL en 2017 pour l'élaboration d'un document cadre fixant les grandes orientations d'un projet de modernisation de l'état civil⁷. Les documents d'état civil ne sont pas concernés par une initiative du ministère de l'intérieur, démarrée en 2018, en matière de sécurisation des documents administratifs⁸.

Les finances publiques restent extrêmement tendues, et rendent nécessaire la mobilisation régulière d'importants appuis budgétaires extérieurs. La Banque mondiale a financé le développement d'un système informatique de gestion intégrée des rémunérations des agents et fonctionnaires de l'État (GIRAFE) venant s'aligner sur les nouveaux statuts de la fonction publique⁹. L'office national d'informatisation (ONI), qui dépend du ministère des finances, est responsable de la gestion et des virements de l'ensemble des salaires des fonctionnaires.

En matière de genre et de droits humains, la nouvelle constitution du 30 mars 2016 garantit la protection des droits de l'Homme et l'exercice des libertés fondamentales de toute personne, notamment des groupes vulnérables et minorités. Elle a introduit un nombre important de nouvelles institutions indépendantes, encadrées par six lois organiques¹⁰ ainsi que le principe d'égalité entre hommes et femmes.

Le deuxième secteur de priorité du programme indicatif national (PIN) 2014-2010 relatif à la réforme de la stratégie de sécurité et la gouvernance démocratique, s'aligne sur le premier axe stratégique du RCPCA. Son objectif général vise à restaurer l'état de droit en République centrafricaine en renforçant la performance des secteurs de la sécurité et de la justice et en améliorant la gouvernance démocratique et les processus électoraux (dont la réforme de l'état civil).

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Les principaux partenaires et bénéficiaires de l'UE dans ce programme sont :

⁶ MATDDL, ministère de la santé, MJDH, ICASSES, Association des maires de Centrafrique – AMCA, UE, UA, BAD, BM, coopération française, UNICEF, UNFPA, PNUD.

⁷ Initiative *Africa Program for Accelerated Improvement of Civil Registration and Vital Statistics* (APAI-CRVS)

⁸ Ceci concerne les cartes d'identité dont la délivrance a été interrompue depuis 2013, les cartes de séjour, les visas, ainsi que les permis de conduire et les cartes grises.

⁹ Système fonctionnel depuis novembre 2017.

¹⁰ Lois du 15 et 23 février 2017 : Cour constitutionnelle, Conseil national de la médiation, Haute autorité chargée de la bonne gouvernance, Haut conseil de la communication, Conseil économique et social, Haute cour de justice (JO février 2017).

Pour le secteur justice

- les directions générales, sous-directions et services du ministère de la justice ;
- les cours et tribunaux, magistrats et auxiliaires de justice (greffiers, secrétaires de parquet, huissiers, notaires, officiers de police judiciaire) ;
- les établissements pénitentiaires et leur personnel (régisseurs, greffiers, surveillants, assistants) ;
- l'école nationale de l'administration et de la magistrature (ENAM) : placée sous la tutelle du ministère chargé du secrétariat général du gouvernement, elle accueille les diverses activités de formation organisées à l'attention des fonctionnaires et agents publics centrafricains, dont les cadres des administrations publiques, des collectivités territoriales, les magistrats, des greffiers des juridictions et du personnel pénitentiaire ;
- les organes de contrôle veillant à assurer les principes de transparence et d'égalité au sein du secteur : le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ), les chefs de juridictions et magistrats de parquet/d'instruction, la Haute autorité pour la bonne gouvernance, le Conseil de la médiation ainsi que la commission institution, démocratie, justice et affaires administratives de l'Assemblée nationale ;
- les institutions de la justice transitionnelle : la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH), la Cour pénale spéciale (CPS) et la future Commission vérité, justice, réconciliation et réparation (CVJRR) ;
- le barreau et les organisations de la société civile internationales et locales : qui facilitent l'accès à la justice par des activités de conseil juridique et d'assistance judiciaire aux victimes de violations des droits de l'Homme, de violences sexuelles et aux groupes les plus vulnérables et assurent des activités de sensibilisation et de conscientisation des citoyens à leurs droits.

Pour le secteur de la sécurité :

- le ministère de l'intérieur chargé de la sécurité publique (MICSP): l'inspection générale, les directions générales, directions et services ;
- la gendarmerie nationale : direction générale, inspection, légion territoriale, légion mobile, école de la gendarmerie nationale, groupement de la gendarmerie territoriale/mobile, compagnie départementale/escadron de la gendarmerie mobile, brigade territoriale/peloton de gendarmerie mobile, groupement de sécurisation et d'intervention de la gendarmerie nationale, section des recherches et d'investigation, compagnie spécialisée, pelotons surveillance d'intervention de la gendarmerie, brigade de recherches et d'investigations ;
- la police centrafricaine : la direction générale, l'inspection, la direction régionale de police, l'école nationale de police, les commissariats de police, postes de police, la compagnie nationale de sécurité, les commissariats spéciaux et postes spéciaux de police, l'office central de répression du grand banditisme, l'office central de lutte anti-drogue, l'unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UNMIR), les compagnies nationales de sécurité ;
- l'Assemblée nationale : la commission défense et sécurité.

Pour le secteur de l'état civil :

- la direction de l'état civil et de la démographie sous le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation, et du développement local (MATDDL): en charge de la mise en œuvre de la politique nationale d'état civil, elle a pour mission de veiller au bon fonctionnement des centres d'état civil, de développer les relations entre les acteurs du système (centres d'état civil, formations sanitaires, judiciaires, sociales), de mettre à jour le fichier national d'état civil, de conserver les archives nationales d'état civil, et d'assurer la

mise à jour des statistiques démographiques en matière d'état civil. Étant donné ses effectifs restreints¹¹, ses capacités d'action sont limitées ;

- les 172 communes du pays qui ont compétence en matière d'état civil hormis les huit communes d'arrondissement de Bangui¹². Elles ont été fortement fragilisées par la crise de 2013 et certaines mairies ont été dévastées. En dépit d'un retour fragile à une certaine sécurité, du redéploiement des maires et de la réhabilitation de certains bâtiments municipaux, les problèmes structurels demeurent: infrastructures inexistantes ou incomplètes, personnel en sous-effectif et peu formé, équipement bureautique indigent. Quatre-vingts centres d'état civil secondaires, créés juridiquement par le MATDDL dans des zones enclavées ne sont pas fonctionnels ;
- l'intervention d'autres ministères dans le secteur reste limitée vu leurs capacités réduites. Le ministre de la justice et des droits de l'Homme (MJDH) a un triple rôle en matière d'état civil : i) contrôle judiciaire des registres d'état civil, ii) conservation des registres aux greffes des tribunaux de grande instance (TGI), et iii) production de jugements supplétifs en cas d'absence d'acte, jugements de reconstitution en cas de destruction de l'acte, jugements de rectification pour corriger un acte. Le ministère de la santé intervient pour déclarer les naissances et les décès survenus dans les formations sanitaires et le ministère des affaires étrangères, administre le service d'état civil rendu dans les postes diplomatiques et consulaires de République centrafricaine à l'étranger.

Les bénéficiaires indirects du programme sont tous les citoyens et les groupes vulnérables ou minoritaires, les femmes, les mineurs en conflit avec la loi, les jeunes et enfants (dont ceux démobilisés) et les victimes de violations des droits de l'homme et des crimes de guerre qui bénéficieront des activités du programme.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Volet 1 : appui au secteur de la justice :

Malgré une réorganisation du ministère de la justice et des droits de l'Homme en 2016¹³, et la reprise des audiences civiles et correctionnelles à Bangui et dans les juridictions placées auprès des deux autres cours d'appel de Bouar et Bambari, le système judiciaire reste dépourvu des effectifs, capacités, moyens humains et matériels nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services de justice et la protection des citoyens. Le budget alloué au MJDH pour 2018 est de 3 722 330 000 FCFA (soit environ 2,3 % du budget de l'État), dont 415 000 000 FCFA affectés aux dépenses de fonctionnement. Les effectifs du personnel judiciaire en activité à Bangui et redéployés dans les juridictions en province étaient en février 2018: de 182 magistrats (dont 43 en province et 19 affectés au MJDH) ; 72 greffiers (2 au MJDH, 39 en poste à Bangui et 21 en province)¹⁴, 25 régisseurs, 6 agents/régisseurs adjoints, et 50 agents de surveillance¹⁵. Un nouveau processus de sélection et de formation de 300 agents/régisseurs de prison supplémentaires est en cours sur les trois ans à venir. Le taux de redéploiement de ces effectifs dans les juridictions sécurisées du pays est maintenant suivi trimestriellement par le MJDH par rapport aux taux d'affectation de 2012. Plus de la moitié du personnel de la justice n'est pas en poste. Les taux de présence sont de 45 % pour les procureurs, 51 % pour les juges, 35 % pour les greffiers et 36 % pour les agents

¹¹ La direction de l'état civil compte un directeur, trois chefs de service, et trois assistants.

¹² Compétence introduite dans le projet de code des collectivités territoriale en attente d'être voté à l'Assemblée nationale.

¹³ Décret du 5 Novembre 2016 portant organisation et fonctionnement du ministère de la justice des droits de l'Homme et fixant les attributions du ministère garde des sceaux.

¹⁴ Tableau récapitulatif d'effectif du personnel en activité en corps d'emploi, MJDH, direction RH, 20 février 2018.

¹⁵ 32 agents pénitentiaires civils formés par MINUSCA-PNUD intégrés au MJDH en 2017, 3 greffiers et 20 surveillants actuellement en formation sous budget RESEJEP.

pénitentiaires¹⁶. Aucune politique de recrutement et de gestion prévisionnelle des effectifs du personnel judiciaire n'existe à ce jour.

S'ajoutent à ces manques: un cadre statutaire des magistrats et auxiliaires de justice suranné et non valorisant; des formations initiales et continues des acteurs judiciaires dispensées de façon ad hoc au travers des appuis des différents PTF au sein de l'ENAM, qui se révèle dans l'incapacité de planifier et de coordonner ces formations efficacement, étant donné l'extension de ses attributions au-delà de son mandat originel et les maigres crédits alloués par l'État; une indépendance judiciaire bafouée par l'ingérence régulière du pouvoir exécutif dans la gestion de la carrière des magistrats ainsi que dans les décisions des organes de contrôle interne (IGSJ, Conseil supérieur de la magistrature). Sur les trente-huit prisons existantes, neuf sont opérationnelles et cinq en attente de réhabilitation, avec une surpopulation carcérale et des conditions de détention déplorables surtout pour les femmes et les mineurs. Au niveau des infrastructures judiciaires, le diagnostic technique des besoins en réhabilitation des institutions judiciaires prévu dans le RCPCA n'a pas pu être réalisé faute de financement. Un certain nombre de locaux a cependant pu être réhabilité et équipé suite au processus de sécurisation des infrastructures et du personnel judiciaire¹⁷. L'accès à l'information juridique s'avère quasiment impossible car il n'existe aucune bibliothèque de droit ou centre documentaire à l'université ou dans les juridictions. Le Journal officiel n'a les moyens de publier que trente-cinq exemplaires par mois (payants). Les citoyens restent très méfiants envers le système de justice formelle, surtout en raison de son manque d'indépendance et des actes de corruption et abus de pouvoir exercés en toute impunité par les institutions judiciaires¹⁸. Le taux de confiance en la justice formelle s'est dégradé avec une baisse de 41 % à 21 % entre mai et novembre 2017, du fait de la détérioration sécuritaire après juin 2017 et du mouvement des magistrats revenus dans la capitale.¹⁹

Ainsi, le programme vise à appuyer en premier lieu le développement, l'exécution et le suivi de la politique sectorielle de la justice et des réformes judiciaires qui en découlent, en coopération avec les partenaires actifs dans le secteur, afin de remédier aux dysfonctionnements de planification, gestion et coordination qui perdurent au sein du ministère de la justice et des juridictions. L'intervention vise à accompagner le MJDH via un appui politique et institutionnel structuré afin de mieux responsabiliser ses services dans le pilotage, la coordination et le suivi de sa politique sectorielle et des réformes concomitantes (politique pénale et pénitentiaire, politique genre, politique sur la justice pour mineurs, etc.). Les trois autres axes d'intervention viseront : i) à améliorer le fonctionnement et la performance du système judiciaire et pénitentiaire, via la révision de son cadre institutionnel, une rationalisation et modernisation de la gestion des juridictions et le renforcement des capacités de tous les acteurs de la justice; ii) à renforcer les processus d'accès à la justice, ainsi que les mécanismes de redevabilité, en vue d'assurer une moralisation des actes et pratiques des institutions et personnels de la justice; iii) à appuyer tous les acteurs et institutions impliqués dans le processus de justice transitionnelle, afin de lutter contre l'impunité et garantir la protection des personnes victimes de violations de droits de l'Homme et de crimes internationaux.

Ce volet sera mis en œuvre à Bangui et les communes avoisinantes. Ses interventions seront également étendues dans les régions où sont situées les deux autres cours d'appel et en fonction du déploiement/redéploiement du personnel dans les zones sécurisées.

¹⁶ MINUSCA / PNUD (15 mars 2018). Cartographie de la présence des fonctionnaires et agents de l'État – RESA.

¹⁷ RCPCA rapport annuel 2017 - volume 2, première partie, activité 3.3.2 et activité 3.3.3.

¹⁸ Malheur à l'homme seul : la corruption dans la chaîne pénale à Bangui, en République centrafricaine. Cambridge, MA : CDA Collaborative Learning Projects, 2017.

¹⁹ Harvard Humanitarian Initiative, PNUD et MINUSCA – Patrick Vinck, Puong Pham, Mychelle Balthazar (Novembre 2017). Sondages Paix, Justice, et Sécurité – République centrafricaine – rapport 1 Nov. 2017 (données de juin 2017) rapport 2 mars 2018 (données de nombre 2017);

Volet 2 : soutien au développement et à la pérennisation des FSI:

Les réformes structurantes des FSI prévues par le dispositif programmatique établi à partir de 2016 n'ont à ce jour pas encore connu de véritable aboutissement, hormis quelques activités ponctuelles sans véritable incidence sur l'efficacité, le professionnalisme et la neutralité des forces de police et de gendarmerie, qui sont de facto toujours incapables de se déployer en vue d'assurer le maillage sécuritaire national. Parmi les causes lourdes figure l'insuffisante appropriation nationale de la réforme qui découle du faible niveau d'assimilation par les directions générales de la police et de la gendarmerie de l'empilement de stratégies conçues avec des concours extérieurs et de l'insuffisante capacité du MICSP à assurer la fonction de maîtrise d'œuvre de la réforme. Les réformes, mal assimilées, ont donc été peu appliquées et les difficultés restent aujourd'hui celles prévalant en 2016.

Les effectifs sécuritaires actuels s'élèvent aujourd'hui à 4 686 agents répartis en 2 136 policiers et 2 500 gendarmes ce qui est notoirement insuffisant si l'on s'en tient aux ratios corps sécuritaires/populations reporté à l'ampleur des besoins et à la taille du territoire. La situation des effectifs se caractérise également par une concentration excessive à Bangui²⁰, résultant non seulement de la situation conflictuelle dans certaines régions mais aussi de l'absence d'infrastructures et d'équipement dans les régions épargnées par la crise. Les retards pris dans les réformes des statuts spéciaux et particuliers de police et de gendarmerie n'ont pas permis de régler les problèmes structurels obérant le professionnalisme et la motivation des corps, tels l'insuffisante reconnaissance du mérite dans la progression de la carrière et le montant des rémunérations, l'inflation des grades et le sur-encadrement spécialement au niveau de la police, le clair-obscur sur les principes de rattachement au MICSP des corps de gendarmerie, la disparité des régimes de rémunération entre la police et la gendarmerie²¹. En dépit des soutiens significatifs apportés par l'UE (programme de réhabilitation des secteurs de la justice et de la police - RESEJEP) et le PNUD, le dispositif de formation reste embryonnaire et totalement dépendant de l'aide internationale qui appuie actuellement la formation initiale des 500 nouveaux agents. La gouvernance du secteur pâtit enfin de l'insuffisante capacité des organes de contrôle interne (corps d'inspection du ministère et des deux directions générales) et externe (commissions parlementaires) et de l'absence de cadre institutionnalisé de dialogue entre le ministère et la société civile.

La priorité de l'engagement de l'UE est d'appuyer le gouvernement centrafricain dans l'établissement de FSI professionnels, légitimes, redevables, aptes à assurer la sécurité des personnes et des biens dans le respect des principes de l'état de droit et capables de commencer à se déployer à l'horizon 2020-2021, conformément aux prescrits de la phase 2 du plan dédié au redimensionnement et au redéploiement des FSI. L'appui envisagé combine appui institutionnel et renforcement des capacités dans une optique d'affermissement de l'appropriation nationale de la RSS. Dans cette perspective, l'appui de l'UE paraît essentiel dans trois domaines prioritaires.

Le premier vise à doter l'État centrafricain d'un cadre modernisé de gouvernance du secteur avec un accent particulier mis sur la réorganisation, la déconcentration et le renforcement des capacités du MICSP à exercer plus efficacement la programmation et le pilotage politique et stratégique du processus de réforme.

Le second cible le renforcement du professionnalisme, de la motivation, de la neutralité et de l'inclusion des forces de sécurité intérieure par un concours à la modernisation en profondeur du cadre juridique, organisationnel et de formation des services de police et de gendarmerie. L'appui portera sur la restructuration et mise en cohérence des mandats des directions générales

²⁰ 75 % des effectifs de gendarmerie et 85 % des effectifs de police sont centralisés dans la capitale/source : plan global de redimensionnement et de redéploiement, MINUSCA, 2018, pages 13 et 19.

²¹ Allant du simple au double avec un traitement mensuel de 52 000 FCFA pour un policier contre 120 000 pour un gendarme.

de la police et de la gendarmerie, la révision des statuts, la modernisation et informatisation des procédures de gestion et fichiers, la réhabilitation des infrastructures et l'équipement des services centraux, le renforcement des capacités des mécanismes de formation.

Le troisième, corrélé au processus de stabilisation, assiste le MICSP dans la mise en place du cadre institutionnel soutenant la déconcentration des effectifs de sécurité intérieure, conformément aux orientations de la phase 2 du PGRD-FSI qui planifie à l'horizon 2023 le doublement des effectifs et leur projection dans des entités déconcentrées de police et de gendarmerie établies ou rétablies à cet effet. L'appui envisagé soutiendra en premier lieu, l'établissement par le MICSP d'une procédure transparente de concours de recrutements des agents effectifs ayant vocation à être recrutés durant la période 2019-2023 – approximativement à hauteur de 10 000 agents - et dont le coût financier, actuellement insoutenable par le gouvernement, devra être partiellement abondé par le projet sous forme d'appui budgétaire. L'Union européenne contribuera également au renforcement du maillage territorial par un appui en infrastructures, équipement et renforcement des capacités des services déconcentrés accueillant les effectifs FSI redéployés, en harmonisation avec l'ensemble des appuis européens accordés à la République Centrafricaine, ainsi que des autres PTF concernés. Cet appui s'attachera notamment à traduire dans les faits l'objectif d'incorporation dans les corps de 20 % de femmes gendarmes et 30 % de femmes policières fixé par le PGRD-FSI.

Ce volet sera mis en œuvre à Bangui ainsi que dans les régions ciblées par la phase 2 du PGRD-FSI.

Volet 3 : appui au secteur de l'état civil :

Les violences survenues en 2013 ont fait chuter dramatiquement le taux d'enregistrement des faits d'état civil jusqu'alors comparativement supérieur aux autres pays les moins avancés : l'enregistrement des naissances à Bangui s'est situé entre 70 % et 90 % pendant une quarantaine d'années, et l'enregistrement en campagne avait atteint 70 % en 2000²². De plus, les pillages de mairies et la destruction d'archives et de registres d'état civil ont privé les individus d'une identité juridiquement protégée garantissant leurs droits. L'autorité et l'intégrité de l'État ont également été atteintes, puisque l'ensemble des administrations publiques utilisatrices des données d'état civil, s'est également vu dépourvu de l'utilisation des informations relatives à l'état des personnes physiques. Dans le contexte actuel de post-crise de la RCA, une situation sécuritaire très volatile et le redéploiement très progressif des administrations régaliennes, la sécurisation définitive des registres existants doit être une priorité, afin que les éventuels troubles ultérieurs ne portent plus atteinte aux droits individuels et aux capacités d'action des pouvoirs publics.

L'appui de l'UE visera dès lors à protéger le patrimoine de l'état civil au travers de l'amélioration du dispositif de pilotage de l'état civil, l'appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de réhabilitation/modernisation de l'état civil et de gestion de l'identité et l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services de l'état civil via le renforcement des capacités des acteurs de l'état civil impliqués dans la déclaration des faits et le contrôle des registres. En particulier, la base numérisée des actes d'état civil qui sera constituée s'insérera dans une stratégie nationale de gestion de l'identité prenant en compte les problématiques de l'enrôlement électoral et/ou l'identification de la population. En outre, l'action renforcera les capacités des centres d'état civil sous la forme de formations auprès des intervenants directs de l'état civil (officiers d'état civil et agents d'état civil des communes), et des intervenants secondaires (magistrats qui contrôlent la régularité des registres, chefs traditionnels, chefs de formation sanitaire et accoucheuses traditionnelles qui déclarent les naissances et les décès), et d'appuis matériels (fourniture de registres aux centres, fourniture d'équipements).

²²

Identity Management System Analysis – Central African Republic, World Bank Group, Bangui, 2017.

L'intervention en faveur de l'état civil se décline ainsi en 3 axes : i) l'amélioration du dispositif de gouvernance de l'état civil avec des appuis à la révision des textes régissant l'état civil, l'élaboration d'une stratégie nationale de réhabilitation/modernisation de l'état civil et de gestion de l'identité, la collecte de données nécessaires à l'action et l'appui au MATDDL en matière de suivi/observation de l'activité des centres ; ii) l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services de l'état civil comprenant le renforcement des capacités des officiers et des agents de l'état civil, des autres acteurs de l'état civil impliqués dans la déclaration des faits et le contrôle des registres, la sensibilisation de la population, l'appui à la réhabilitation des centres d'état civil pilotes et au renforcement de leurs capacités, et/ou à la création de centres de déclaration/enregistrement utiles au sein d'importantes formations sanitaires ; iii) la sauvegarde du patrimoine de l'état civil auprès de centres pilote entraîne la reconstitution et le classement des registres, l'équipement des salles d'archivage, et l'indexation et la numérisation des registres.

La zone d'intervention de ce volet se compose d'une zone pilote/prioritaire dans laquelle réside plus d'un million de personnes (communes de Bangui et ses huit communes d'arrondissement, Bimbo et Bégoua) dans laquelle toutes les activités du projet auront lieu, et d'une zone élargie, dans laquelle certaines activités seront menées (comportant 54 communes avec environ un million de personnes résidant dans la zone (régions ciblées par l'action, à titre indicatif: région 1 : Ombella M'Poko et Lobaye ; région 2 : Mambéré Kadéi, Nana Mambéré, Sanga Mbaéré)²³.

1.2 Pour la composante appui budgétaire

1.2.1 Valeurs fondamentales

Le retour à l'ordre constitutionnel à l'issue des élections de 2016 s'est traduit par la promulgation de la nouvelle constitution lors de la prestation de serment du président Touadera qui représente un élément positif sur lequel les institutions démocratiques centrafricaines s'appuient désormais. La communauté internationale intervient dans le renforcement des cadres légaux et constitutionnels; les processus de réformes sont en cours, et un cadre formel politique de consultation et de suivi de l'aide est aussi en place à travers le RCPCA. Néanmoins, le cadre légal reste incomplet, plusieurs textes de loi n'ont pas été adoptés ainsi que les décrets d'application en découlant.

Le processus électoral (présidentielles et législatives) en 2015-2016 s'est déroulé de façon inclusive avec l'enregistrement des électeurs déplacés à l'intérieur du pays et des réfugiés dans les pays voisins, sur les listes électorales - pour le référendum constitutionnel et l'élection présidentielle. La forte mobilisation des femmes pour participer aux scrutins est également à souligner. Le prochain cycle électoral, normalement, concernera les élections locales.

La restauration de l'autorité de l'État en République centrafricaine reste très lente et parcellaire, intimement liée à la question sécuritaire, ce qui limite les avancées concrètes en matière de développement et de lutte contre l'impunité. La République centrafricaine a signé et ratifié plusieurs conventions internationales, dont celle du statut de Rome et de l'adhésion à la Cour pénale internationale (CPI), la convention contre la torture et son protocole facultatif, et le processus de ratification du protocole facultatif à la convention des droits de l'enfant est actuellement en cours. La mise en œuvre de ces instruments reste un défi.

La loi sur la parité a été adoptée et promulguée au cours du mois de novembre 2016. Les droits des femmes et des enfants existent, leur application se heurte néanmoins à l'absence d'institutions viables, et également la persistance de coutumes et pratiques établies, par exemple les pratiques criminelles liées aux accusations de sorcellerie. Au plus fort de la crise centrafricaine en 2013, les groupes armés et milices armées ont recrutés des mineurs et des

²³ Voir annexe 5 : Descriptif narratif, zones et budget indicatif sur l'état civil.

enfants (estimation de UNICEF proche 10 000 mineurs au sein des groupes armés) pour remplir les tâches domestiques ou même prendre une part active dans les affrontements et les exactions commises contre les populations civiles. Selon les conclusions du rapport du Comité des droits de l'enfant (2017): « le comité prend note des graves répercussions de la crise politique et sécuritaire qui touche l'État partie, en particulier depuis 2012, et des difficultés rencontrées pour mettre un terme aux actes de violence extrême entre les groupes armés. Ces facteurs ont entraîné et continuent d'entraîner des violations graves des droits de l'enfant et constituent un obstacle majeur à la réalisation des droits consacrés par la convention. Le comité relève que les importants mouvements de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays ainsi que les graves problèmes économiques rencontrés par l'État partie nuisent aussi à la réalisation des droits de l'enfant. En outre, il constate que la situation d'instabilité et d'insécurité justifie la nécessité de conserver une présence de maintien de la paix des Nations unies ».

Le gouvernement a démontré une détermination lente mais constante pour établir les bases d'une législature stable de cinq ans et à mettre en place les institutions de l'État. Mais il y a d'autres facteurs clés qui détermineront si cette période de stabilisation relative peut être maintenue, et si elle signale une nouvelle ère politique pour la RCA, ancrée dans la primauté du droit et la bonne gouvernance. Ceux-ci comprennent les progrès tangibles attendus par la population dans des domaines tels que les moyens de subsistance, le redressement économique et la réconciliation; et comment progressent les négociations avec les groupes armés en vue de parvenir au désarmement et à un niveau de réintégration dans les fonctions de l'État.

1.2.2 Politique macroéconomique

Depuis 2014, le Fonds monétaire international (FMI) a soutenu le processus de transition en République centrafricaine à l'aide de prêts d'urgence, dont le total a avoisiné les 28 000 000 USD. En parallèle, les autorités centrafricaines et le FMI ont conçu un plan global de rétablissement de la stabilité économique qui a abouti en juillet 2016, à la demande des autorités nationales de la RCA, à l'adoption par le conseil d'administration du FMI d'un accord triennal d'un montant de 120 000 000 USD au titre d'une facilité élargie crédit (FEC). Suite au relèvement du niveau d'accès, le montant total de financement a été augmenté à près de 189 000 000 USD (120 % de la quote-part du pays au FMI). Cette augmentation vise à couvrir les besoins considérables de balance des paiements dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de relèvement et de consolidation de la paix, de la consolidation de la cohésion sociale et de la croissance économique.

Ce programme vise plusieurs objectifs essentiels pour rétablir la stabilité et la croissance: renforcer le recouvrement des recettes, rendre les dépenses plus efficaces, accroître les dépenses sociales et l'investissement dans les infrastructures, opérer des réformes structurelles et structurantes, et intensifier la mobilisation de l'aide des partenaires au développement.

Le 15 décembre 2017, le conseil d'administration du FMI a achevé la troisième revue de cet accord conclu au titre de FEC et, plus récemment, les services du FMI sont parvenus, en mai 2018, à un accord sur la quatrième revue du programme triennal appuyé par la FEC. De manière générale, les résultats enregistrés dans le cadre du programme FEC ont été jusqu'à ce jour, globalement satisfaisants en tenant compte des nombreux défis sécuritaires et humanitaires.

Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été observés, à l'exception de l'objectif de mobilisation des recettes intérieures qui demeure une faiblesse structurelle latente. Si les recettes sont restées relativement stables en 2017 et début 2018, et ce en dépit de la situation sécuritaire, les besoins de renforcement et de plus grande efficacité et efficience de l'administration fiscale sont indéniables qu'il s'agisse: de l'élargissement de l'assiette dont la fiscalisation du secteur informel, de la mise à jour et de la centralisation des fichiers des contribuables, d'une meilleure exploitation des informations douanières et d'une plus grande

coordination entre administrations fiscale et douanière, d'une meilleure maîtrise du recouvrement, ainsi que d'une simplification des procédures fiscales et d'une rationalisation des impôts et taxes.

Malgré tout, les performances économiques globales de la République centrafricaine restent bonnes malgré la détérioration et la volatilité de l'environnement sécuritaire et la hausse des cours du pétrole. Ces événements ont en effet contribué à entraver la production agricole et les investissements étrangers. En revanche, l'évolution reste plus satisfaisante dans les secteurs axés sur l'exportation, notamment les exportations de bois et de coton et les exportations officielles de diamant qui ont fortement augmenté dans les territoires sous contrôle de l'État.

La croissance économique a été estimée à 4,3 % en 2017, soutenue par une bonne performance des secteurs forestiers et des bâtiments et travaux publics (BTP). Les prévisions à moyen terme tablent sur un taux de croissance de 4 à 5 % en moyenne, tirée essentiellement par la sylviculture, la production de diamant, l'agriculture, l'élevage et le commerce. En 2017, l'inflation a été contenue à 4,1 % et devrait baisser progressivement pour se situer au niveau du critère de convergence de la CEMAC (3 %) d'ici 2020.

Le budget de 2018 adopté par le Parlement reste ancré sur l'objectif de solde primaire tout en prévoyant une augmentation des dépenses sociales et des investissements. La loi de finances de 2018 comporte en outre des mesures fiscales qui devraient produire des recettes supplémentaires s'élevant à 0,4 % du PIB.

Les autorités se sont aussi engagées à réduire le recours à des procédures exceptionnelles de dépenses. Les autorités visent un ratio recettes intérieures/PIB de 9,6 % pour l'ensemble de l'année 2018, des dépenses primaires courantes s'élevant à 9,7 % du PIB et des dépenses en capital financées sur ressources intérieures de 1,3 % du PIB, afin de maintenir le déficit primaire intérieur de 1,4 % du PIB. Les dépenses sociales devraient atteindre 1,1 % du PIB, la masse salariale devrait être contenue à 5 % du PIB et les départs à la retraite dans l'armée permettront de dégager des marges pour de nouveaux recrutements. Les autorités visent à réduire davantage le solde du déficit primaire à 0,9 % en 2019, sous l'effet d'une hausse régulière du ratio recettes intérieures/PIB soutenue par les réformes de politique fiscale et de l'administration des recettes, ainsi que de la maîtrise des dépenses courantes. D'après le programme conclu avec le FMI, le déficit du compte courant de la balance des paiements, hors dons, devrait se limiter à un niveau inférieur à 10 % du PIB si la reprise de la production intérieure et l'augmentation des exportations se confirment.

Le gouvernement a récemment fait des efforts dans la mise en œuvre d'une vaste stratégie d'apurement des arriérés intérieurs (commerciaux et sociaux), en conformité avec les recommandations d'un audit indépendant finalisé en octobre 2017. Cette démarche vise à réduire la dette intérieure de 8.3 points de PIB d'ici fin 2019. En dépit de nombreux retards enregistrés sur le calendrier initial des réformes, des progrès ont été accomplis dans d'autres réformes structurelles en particulier pour le renforcement du compte unique du Trésor, la rationalisation de la parafiscalité, l'amélioration de la transparence budgétaire et à la plus grande traçabilité des recettes intérieures. Les autorités ont notamment dressé un inventaire exhaustif des taxes parafiscales, qui constitue une étape nécessaire et essentielle vers la rationalisation des prélèvements et taxes.

Conformément à leurs engagements régionaux, les autorités se sont aussi engagées à rembourser l'ensemble des avances statutaires restantes à la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).

La République centrafricaine reste en situation de risque élevé de surendettement, suite à l'effondrement passé du PIB, des recettes fiscales et des exportations mais aussi en raison d'importantes vulnérabilités liées à la dette totale. De manière générale, la dette de la République centrafricaine restera sensible aux chocs sur le PIB, les exportations et les recettes.

En 2016, la dette publique totale de la République centrafricaine s'est établie à 56 % du PIB dont une dette publique extérieure de l'ordre de 36 % du PIB. La République centrafricaine a une dette antérieure à l'initiative PPTE de près de 101 milliards de FCFA envers des pays non membres du Club de Paris, et les autorités poursuivent leur dialogue avec les créanciers non membres du Club de Paris pour renégocier ces obligations. La dette intérieure est quant à elle principalement constituée d'arriérés sur salaires et retraites, d'arriérés commerciaux, et d'avances de la Banque centrale.

Cette situation d'endettement implique qu'en plus des efforts en matière de mobilisation des recettes fiscales, la République centrafricaine puisse mobiliser pleinement toutes les sources de financement disponibles sous forme de dons. La présente contribution sous forme d'appui budgétaire contribue ainsi à cette approche afin d'élargir l'espace budgétaire disponible au gouvernement pour continuer à financer les services publics de base à la population, tout en finançant des dépenses clés en matière de sécurisation du territoire. À court terme, le pays continuera d'avoir des besoins importants de balance des paiements, qui devraient encore croître d'ici 2019 en raison d'un remboursement important d'arriérés.

Ainsi, si la situation macroéconomique reste vulnérable, les autorités ont fait preuve de leur engagement à mettre en œuvre leur programme de réformes macroéconomiques soutenues par la FEC. La politique fiscale et budgétaire du gouvernement reste ainsi en adéquation avec les engagements des autorités vis-à-vis du FMI sur le court et moyen terme. Cependant, un progrès rapide et effectif en matière de mobilisation de ressources financières nationales demeure au cœur des priorités afin de pérenniser la stabilisation macroéconomique.

On peut conclure que la République centrafricaine est éligible à l'appui budgétaire car elle met en œuvre une politique macroéconomique orientée vers la stabilité.

1.2.3 Gestion des finances publiques (GFP)

La gestion des finances publiques a beaucoup souffert de la série de crises graves qui ont secoué la République centrafricaine depuis décembre 2012. La plupart des systèmes ont souvent subis de graves dommages et peinent à redémarrer. Par ailleurs la rareté des ressources rend difficile l'exécution du budget mais aussi sa préparation. Cependant la volonté de réforme des autorités est manifeste et s'est notamment exprimée à travers l'adoption d'un plan consolidé de réformes 2016-2018 adopté avec l'aide du FMI dans le cadre de la négociation de la FEC de trois ans, signée en juillet 2016. Ce programme priorisé autour de 5 axes précis et limités et malgré des manques certains, a commencé à se traduire par des améliorations que ce soit en termes de mobilisation des recettes (hausse des recettes de 1.5 points de PIB en 2017) ou de gestion des dépenses (forte amélioration du taux d'exécution des dépenses en 2017).

Les nouvelles autorités issues des urnes en 2016 ont engagé un processus de réformes dans de nombreux domaines qui ont conduit à atténuer la grande majorité des faiblesses relevées dans le précédent rapport de GFP y compris pour certaines ayant rencontré de fortes résistances et nécessité une certaine dose de courage politique. On peut citer notamment le nettoyage du fichier des employés civils mais aussi militaires, l'amélioration de la gestion des exonérations, la mise en œuvre des recommandations de l'audit externe des arriérés intérieurs, le renforcement des corps de contrôle.

La République centrafricaine a fait des progrès au regard de la grande majorité des faiblesses principales notées dans le dernier rapport GFP, quand bien même ces progrès restent graduels et n'ont pas totalement éliminés les faiblesses qui restent souvent de nature structurelle. Les principaux progrès ont été les suivants :

- opérationnalisation de l'ACCT ;

- les réunions mensuelles du Comité de trésorerie – qui associe les partenaires financiers – se sont poursuivies. Un plan d'engagement et un plan de passation des marchés ont été élaborés pour 2018, ce qui devra permettre une nouvelle amélioration de la trésorerie prévisionnelle ;
- le compte unique du Trésor est désormais consolidé avec la fermeture des autres (269) comptes auparavant ouverts auprès des banques ;
- l'apurement des arriérés intérieurs a significativement progressé grâce à la réalisation d'un audit externe indépendant et au début de la mise en œuvre de ses recommandations ;
- rattrapage comptable des années 2010-2014, LR 2015, dépôt des comptes 2016 ;
- l'adaptation de la GFP au cadre harmonisé de la CEMAC a fait des progrès avec l'adoption de la nouvelle LOLF conforme aux directives par le parlement au cours de sa première session 2018 ;
- intégration vérifiées des tarifs TVA et des tarifs douaniers CEMAC dans le logiciel SYDONIA++, opéré pour la plupart des importations à Bangui ;
- intégration de tous les contribuables et des avis de mise en recouvrement dans le logiciel SYSTEMIF ;
- nombreuses améliorations du fonctionnement des directions des douanes et des impôts.

De plus le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des plans d'actions pour la mobilisation des recettes. L'ensemble des mesures prises en la matière a commencé à produire ses effets puisque les recettes propres de l'État en pourcentage du PIB ont augmenté significativement en 2017 à 9 % contre 7,5 % en 2016. Pour autant, les recettes restent en deçà des près de 10 % du PIB qui étaient espérés et la loi de finances rectificative pour 2018 comprendra un ajustement budgétaire pour tenir compte de cela.

On peut conclure que la République Centrafricaine reste éligible à l'appui budgétaire au titre de la GFP.

1.2.4 Transparence et contrôle du budget

La transparence a elle aussi fortement progressé avec la reddition des comptes de 2010 à 2016, le vote de la LR2015 et le dépôt des comptes 2016 à la Cour des comptes. Les projets et lois de finances sont désormais publiés sur le site du MFB, comme le sont les rapports d'exécution budgétaire intermédiaires et annuels, de même que le détail des exonérations. La publication des plans d'engagement et de passation des marchés, des appels d'offre et de leurs résultats concourent à l'établissement d'un marché concurrentiel et équitable.

Des faiblesses demeurent naturellement. Il faut notamment diminuer sérieusement le recours aux procédures exceptionnelles en matière de dépenses. La Cour des comptes reste sous-équipée et demeure en fort besoin de renforcement de capacités et de compétences.

Des progrès substantiels ont été accomplis en matière de transparence depuis la fin de la transition par les nouvelles autorités issues des urnes, au titre desquelles on peut citer les progrès suivants : publication des projets et des lois de finances, vote de la loi de règlement 2015, dépôt des comptes 2016 à la Cour des comptes, véritable examen de la loi finance 2018 au parlement, organisation à venir d'un débat d'orientation budgétaire, dépôt de déclarations de patrimoine des ministres et de la majorité des députés, publication régulière sur le site du MFB des montants des dépenses fiscales par catégories d'exemption et de taxe, et la création de la haute autorité de la bonne gouvernance dont les membres ont récemment été nommés.

La loi de finance arrêtant le budget pour l'année 2018 est accessible sur le site internet www.minfb.cf. Le budget citoyen 2017 est également disponible sur le site ainsi que la circulaire fixant le cadrage budgétaire et le calendrier pour le budget de l'exercice 2018.

Enfin, la transparence de l'élaboration et du suivi budgétaire passe par une collaboration avec une société civile dont le renforcement des capacités est assuré.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
La détérioration des conditions de sécurité dans le pays ne permet pas le redéploiement des fonctionnaires et agents de l'État en accord avec le RESA et dans les zones ciblées par le programme.	Elevé	Le nouveau mandat de la MINUSCA, sur base de la résolution 2387, renforce les moyens militaires et se concentre sur le maintien de la paix et la protection de la population civile. Les FDSI continuent d'être formées et convenablement équipées/armées avant redéploiement.
Les ministères et institutions publiques bénéficiaires du programme ne sont pas investis dans le développement, le suivi et la coordination des stratégies initiées et des actions à mener.	Moyen	Hormis le MJDH, les autres ministères et institutions sont engagés dans le processus de développement institutionnel. La DUE renforcera le dialogue politique mené avec le MJDH pour favoriser l'appropriation des réformes judiciaires à mettre en place.
La méconnaissance des citoyens vis-à-vis des services publics existants et la perception de défiance des citoyens à l'égard des administrations communales, des institutions judiciaires et sécuritaires s'accroissent. Les personnes victimes des violations des droits de l'Homme (dont les femmes, les enfants, les groupes vulnérables ou minoritaires) ne sollicitent pas l'aide des institutions spécialisées (CPS, CNDH, autres).	Elevé	Les institutions bénéficiaires seront appuyées dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de communication et d'information visant à mieux faire connaître leurs rôles. Les acteurs non étatiques et de la société civile associés au programme dans les trois secteurs d'intervention seront appuyés pour sensibiliser les citoyens aux procédures administratives, juridiques et sécuritaires visant à défendre et protéger leurs droits, et à accompagner les personnes les plus vulnérables dans le suivi de leurs procédures de requêtes, plaintes et réparation.
Les textes légaux pris dans chaque secteur ne sont pas connus des fonctionnaires et agents de l'État et leur application fait défaut du fait de la carence des capacités et des moyens humains et matériels.	Elevé	Le programme veillera à améliorer l'accès à l'information juridique, via un appui à la dissémination de la documentation légale / jurisprudentielle et à assurer des méthodes de formation et d'accompagnement adaptées à chaque groupe d'acteurs concernés pour accroître leurs connaissances, compétences et responsabilités respectives.
Hypothèses		
La poursuite de l'engagement politique gouvernemental en faveur des réformes sectorielles. La volonté politique du gouvernement de promouvoir l'état de droit est maintenue. La politique de la RESA se poursuit avec l'encadrement des forces de la MINUSCA. Les ressources allouées par l'État aux trois secteurs d'intervention sont augmentées annuellement pour correspondre aux besoins de fonctionnement des institutions et leur		

permettre de mettre en œuvre leurs stratégies sectorielles.
La situation politique et sécuritaire se stabilise.

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Le programme en cours (mai 2012 - décembre 2018) de réhabilitation des secteurs de la justice et de la police en République centrafricaine (RESEJEP) financé sous le 10^e FED, a mis en évidence l'importance de pourvoir à la fois aux besoins en assistance technique (conseil, appui spécifique) et en contributions matérielles (équipements et infrastructures notamment) dans le processus d'appui au renforcement des capacités institutionnelles – et les acquis significatifs du RESEJEP seront à développer plus avant. L'exécution du RESEJEP révèle néanmoins une action insuffisamment axée sur les activités d'appui structurel touchant à la réforme de la justice et de la sécurité intérieure. La gestion renforcée des ressources humaines de la police et de la gendarmerie doit également figurer au centre des préoccupations afin de soutenir l'effort de réformes et répondre efficacement aux enjeux du redéploiement de l'État sur le territoire. Une approche d'appui au dialogue politique sectoriel et technique tant au niveau du gouvernement que des administrations, et en étroite concertation avec la MINUSCA et les PTF, a manqué au RESEJEP pour soutenir l'animation des réformes et promouvoir un niveau suffisant d'appropriation des ministères sectoriels. Le bilan des activités du programme dans le domaine de la construction/réhabilitation des infrastructures, la fourniture de mobiliers, matériels et d'équipements s'est souvent révélé négatif du fait des déficiences techniques et financières des entreprises centrafricaines, ayant livré leurs travaux et fournitures avec un dépassement des délais contractuels anormaux ou en défaut de conformité avec les règles de l'art. L'expérience rappelle aussi l'importance d'une politique cohérente en matière de gestion des ressources humaines. Enfin le format même d'un appui en gestion décentralisée partielle sous la forme de devis programme n'a pas offert la flexibilité de programmation nécessaire pour la définition d'actions d'appui au dialogue politique sectoriel ou pour la provision d'un appui aux acteurs de la société civile à travers de la subvention, empêchant de fait de soutenir leurs interventions complémentaires dans des secteurs clefs (accès à la justice, police de proximité, par exemple).

Enfin, en ce qui concerne le secteur de l'état civil, les efforts des bailleurs jusqu'à ce jour ont surtout été concentrés sur les services de l'État et les services sociaux et l'enquête communale de 2018 permettra de mesurer le degré de relèvement des communes. Par ailleurs, les audiences foraines appuyées financièrement par des PTF en vue de délivrer des jugements supplétifs aux actes de naissance se révèlent être des processus longs, coûteux, et quantitativement toujours inférieurs aux besoins de régularisation des Centrafricains sans document d'identité, et ne traitent pas les problèmes structurels du système d'état civil.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Ce programme s'inscrit dans le plan d'action de l'approche globale de l'UE (avril 2015) qui recommande de renforcer la cohérence des appuis en utilisant les différents instruments financiers à disposition de manière coordonnée et séquentielle pour obtenir de meilleurs résultats. L'action se développera en totale synergie (consultations, partage des objectifs, convergence et mutualisation éventuelle des moyens) avec les programmes existants de l'UE (FPI/IcSP notamment) et des PTF et en parfait alignement avec les missions de la MINUSCA.

Un mécanisme de suivi, de consultation et d'échange d'informations entre la DUE et les PTF est déjà en place dans le cadre du RCPCA ainsi qu'à un niveau opérationnels (réunions des bailleurs, comités techniques des projets, etc.). Le groupe de coordination programmatique du pilier 1 du RCPCA, tient régulièrement des réunions en présence des ministères concernés.

Le cas échéant, les points de complémentarité et de convergence seront vérifiés avec les appuis UE en cours dans les secteurs sécurité (police notamment), justice et gouvernance dans le cadre des programmations nationales des pays voisins (Cameroun, Tchad, Congo, RDC, Soudan, Sud Soudan) et régionales (CEEAC/CEMAC notamment) ainsi qu'avec les principaux fonds fiduciaires existants, le Fonds Bêkou et le Fonds Sahel tout particulièrement.

L'UE, les EM et la Suisse ont développé une stratégie conjointe 2017-2021 pour faciliter la mise en œuvre du RCPCA à travers l'harmonisation progressive des différentes approches pays et cycles de programmation des partenaires européens, notamment sur le renforcement des institutions étatiques nationales et locales, et la promotion de la bonne gouvernance.

Le programme envisagé s'harmonise également avec le « Joint MINUSCA-EUD-EUTM support plan on SSR and RoL 2017-2019 » signé le 17 juillet 2017, qui précise les modalités de coordination entre la MINUSCA et les instances communautaires. Ce document définit notamment le but commun recherché par les signataires (« professional, ethically representative, regionally balanced and accountable forces »), précise les points d'entrée sectoriels (sécurité intérieure, justice transitionnelle, réforme judiciaire), rappelle le principe d'alignement sur une série de politiques sectorielles énumérées par le document et établit un mécanisme de coordination sous l'égide de la MINUSCA (« Coordination group of international partners for internal security »).

En ce qui concerne le volet justice, les partenaires techniques et financiers sont la MINUSCA, le PNUD, ONU Femmes, la France, les États-Unis (financement du *Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs*), le CICR et des ONG internationales (par exemple, Avocats sans frontières, la FIDH, ABA-ROLI et Pharos). Ils concourent à restaurer l'état de droit et à renforcer les capacités du système judiciaire et pénitentiaire, ainsi qu'à faciliter l'accès à la justice pour les personnes vulnérables et les victimes de violation des droits de l'homme²⁴. Une réunion de coordination des bailleurs se tient mensuellement dans le secteur de la justice. Suite au resserrement de son mandat²⁵, la MINUSCA prévoit de se désengager de certains volets, comme celui du renforcement des capacités des acteurs de la justice, mais restera très présente dans l'appui au secteur pénitentiaire, à la Cour pénale spéciale et aux mécanismes de justice transitionnelle. Ces actions du présent appui seraient aussi complémentaires au projet que prévoit de financer la Commission sous l'IcSP, qui vise à appuyer la Cour pénale spéciale et devrait être mis en œuvre à partir du troisième trimestre de 2018.

Dans le champ du volet sécurité intérieure, les principaux partenaires techniques et financiers sont la MINUSCA, le PNUD, la France, et les États-Unis qui contribuent notamment aux formations prioritaires des effectifs et au renforcement des capacités des FSI. En outre, un projet appuyé par l'UE sous l'IcSP vise à appuyer le déploiement/redéploiement des forces de police et de gendarmerie dans certaines préfectures de la RCA, sur l'axe Bangui – Cameroun. Il devrait être mis en œuvre à partir de la fin de 2018.

Pour le volet état civil, des synergies ont vu le jour au niveau du recensement de l'identification de la population et de la réforme de l'état civil. La Banque mondiale a mené en 2017 une étude sur la gestion intégrée de l'identité²⁶. L'UNICEF poursuit ses efforts pour redynamiser l'enregistrement des naissances à travers la réalisation d'audiences foraines. Le projet conjoint PNUD/ONU Femmes a aussi financé des audiences foraines pour l'obtention de jugements supplétifs visant 7 700 actes de naissance. L'UNFPA a réalisé une étude diagnostique sommaire de l'état civil centrafricain²⁷, de même que l'ONG Avocats sans frontières²⁸ et le Norwegian

²⁴ Voir annexe 6 détaillant les actions des partenaires techniques et financiers dans le secteur de la justice.

²⁵ Mandat de la MINUSCA modifié par la résolution 2387 du Conseil de sécurité de Nations unies du 15 Novembre 2017.

²⁶ Identity Management System Analysis – Central African Republic, World Bank Group, Bangui, 2017. Validation mi 2018.

²⁷ Première phase de l'évaluation du système d'état civil de la RCA. Rapport préliminaire, UNFPA, décembre 2016.

Refugee Council sur le décrochage scolaire²⁹. Le HCR prévoit de s'engager à partir de 2018 en appui aux autorités centrafricaines, sur le thème de la prévention de l'apatridie. La PPECA mise en place par le MATDDL, élargie à l'Autorité nationale des élections et au ministère de l'intérieur, devrait devenir un lieu adéquat de coordination des efforts des différents partenaires et des ministères participants, et de recherche d'articulations en vue d'une gestion intégrée de l'identité.

En ce qui concerne la collaboration³⁰ renforcée avec la société civile pour la mise en œuvre des principaux projets du RCPCA, le programme vient en complémentarité de l'appui de la ligne budgétaire thématique OSC-AL (via le fond fiduciaire Bekou). Il s'inscrit aussi comme un complément de la feuille de route pour un engagement envers la société civile en République centrafricaine, établie en 2014 et récemment mise à jour pour la période 2018-2020. Ce document stratégique, préparé par la Délégation, en collaboration avec les États membres et la société civile, promeut un environnement propice pour les OSC, le développement d'une culture citoyenne ainsi que le renforcement de la participation effective des ISC dans la mise en œuvre du RCPCA, et notamment en matière de transparence budgétaire.

3.3 Questions transversales

Droits de l'Homme : les questions des droits de l'Homme sont inhérents aux projets d'appui aux réformes démocratiques, judiciaires et sécuritaires financés par l'UE. Elles s'intègrent au travers de l'approche fondée sur les droits qui inclue le respect des principes d'indivisibilité du droit, de transparence, redevabilité, non-discrimination, autonomisation et participation et la réalisation des droits humains dans la conception, la mise en œuvre, le monitoring et l'évaluation de l'ensemble des actions. Cette approche devra continuer à être intégrée par les partenaires de mise en œuvre dans les trois volets d'intervention sur base des outils développés par l'UE, du plan d'action et des garanties contenues dans la constitution de la RCA.

Égalité homme-femme : une approche sensible à l'égalité du genre est essentielle en République centrafricaine étant donné l'existence d'un système patriarcal dans lequel les nombreux stéréotypes légaux et sociétaux entravent les femmes dans leur accès aux services de base et à l'exercice de leurs droits fondamentaux. Le programme appliquera autant que possible la parité homme-femme telle que décrétée par la loi de 2015, et incitera la participation des femmes aux instances de gestion et de décision du programme, ainsi qu'à leur inclusion dans la mise en œuvre et le suivi des actions des trois volets du programme. La dimension sur le genre sera intégrée en conformité avec les orientations du programme de l'UE en faveur de l'égalité des femmes et des hommes (GAP II, 2016-2020) et sera particulièrement prise en compte dans l'appui en expertise apporté à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, la révision des statuts professionnels, les formations, l'application des outils de gestion et de contrôle, la collecte ventilée des statistiques dans le cadre des études et enquêtes, et l'adoption d'une approche différenciée vis-à-vis des groupes vulnérables et minoritaires pour mieux les associer dans les programmes de développement et de protection, analyser leurs besoins et faciliter leur accès aux services publics.

Gouvernance : le programme contribuera à la promotion de la bonne gouvernance à travers l'amélioration de la performance des différentes institutions bénéficiaires et de leur redevabilité envers les citoyens pour les rendre plus confiants vis-à-vis des services publics. En ce sens, le

²⁸ État civil en RCA. Enjeux et pratiques, Avocats sans frontières, juillet 2017.

²⁹ Les enregistrements et actes de naissance et l'accès à l'éducation en République centrafricaine, NRC 2018.

³⁰ Prônée par le président de la république lors de sa déclaration politique officielle à la conférence international de Bruxelles en novembre 2016.

programme favorisera une collaboration et un dialogue constant avec les acteurs de la société civile.

Environnement : étant donné les difficultés constatées dans le secteur de la construction sous le 10^e FED, le programme envisagera d'investir dans la construction et/ou réhabilitation des infrastructures de façon plus environnementale et plus intégrée (en ciblant éventuellement les institutions dont la gestion est accompagnée et dont le personnel est formé et encadré).

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

Ce programme s'inscrit dans le programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif de développement durable (ODD) 16 (paix, justice et institutions efficaces) tout en appuyant les progrès vers l'obtention de l'ODD 5 (genre), l'ODD 10 (réduction des inégalités) à titre secondaire et l'ODD 17 (partenariat pour la réalisation des objectifs). Cela n'implique pas d'engagement de la part de la République centrafricaine qui bénéficie de ce programme

Enfin, l'objectif de l'action est aligné sur l'Agenda 2063 de l'UA (l'Afrique que nous voulons), notamment les aspirations 3 et 4 (*une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits humains, de la justice et de l'état de droit et une Afrique pacifique et sécurisée*).

L'objectif général du projet est de consolider la gouvernance démocratique en République centrafricaine.

Pour atteindre cet objectif général, l'action est articulée en trois volets.

VOLET 1 - JUSTICE

L'objectif spécifique (OS.1): Le système judiciaire est renforcé.

Les **produits** escomptés sous l'objectif spécifique OS.1 sont les suivants :

1.1 – les capacités et la performance du ministère de la justice et des droits de l'Homme dans la planification, la coordination et la mise en œuvre de sa politique sectorielle et des réformes judiciaires, sont renforcées.

1.2 – le fonctionnement et l'efficacité du système judiciaire sont améliorés.

1.3 – l'accès au droit et à la justice et le processus d'aide légale (aide juridique et assistance judiciaire) sont améliorés et la redevabilité du système judiciaire – y compris dans le secteur pénitentiaire, est renforcé.

1.4 – le processus de justice transitionnelle est soutenu y inclus par un appui à la Cour pénale spéciale (CPS), aux structures et mécanismes de la justice ordinaire et aux institutions spécialisées, aux organisations de défense et de protection des droits de l'Homme, et au mécanisme de coopération entre ces acteurs et la Cour pénale spéciale.

VOLET 2 – SECURITE INTERIEURE

L'objectif spécifique (OS.2): Le secteur de la sécurité intérieure est consolidé.

Les **produits** escomptés sous l'objectif spécifique OS.2 sont les suivants :

2.1 – le cadre politique et stratégique du secteur de la sécurité est renforcée, y compris dans ses mécanismes de contrôle et de responsabilisation/redevabilité.

2.2 – l'organisation structurelle et fonctionnelle des forces de sécurité intérieure est améliorée, notamment sur le plan de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

2.3 – les forces de sécurité intérieure disposent d'une ressource humaine suffisante, professionnelle et motivée, en cohérence avec le volet redimensionnement du PGRR-FSI.

2.4 – la capacité des forces de sécurité intérieure d'intervenir au profit de la population centrafricaine est renforcée, en cohérence avec le volet redéploiement du PGRR-FSI.

VOLET 3 – ÉTAT CIVIL

L'objectif spécifique (OS.3) : le patrimoine de l'état civil centrafricain est sécurisé et les bases d'une réhabilitation du système national d'état civil sont établies.

Les **produits** escomptés sous l'objectif spécifique OS.3 sont les suivants :

3.1 –le dispositif de gouvernance de l'état civil est amélioré.

3.2 –la qualité et l'accessibilité du service public de l'état civil sont améliorées.

3.3 –l'archivage et la sécurisation des registres de l'état civil sont renforcés.

4.2 Principales activités

VOLET 1 - JUSTICE

Produit 1.1 – les capacités et la performance du MJDH dans la planification, la coordination et la mise en œuvre de sa politique sectorielle et des réformes judiciaires, sont renforcées.

Activité 1.1.1 : appuyer le processus de développement et/ou la mise en œuvre de la politique sectorielle de la justice par la contribution à l'élaboration et l'exécution des stratégies et plans d'actions en découlant, ainsi que par la mise en place d'outils permettant à terme au ministère de la justice de mieux planifier et suivre la mise en œuvre des réformes (y compris au niveau budgétaire).

Activité 1.1.2 : appuyer le dialogue politique sectoriel et la mise en place d'un groupe thématique pour le pilotage, la gestion et le suivi de la politique sectorielle et des autres réformes (ex. en matière pénitentiaire, d'aide légale, de justice juvénile, etc.), ainsi que le renforcement de la coordination interministérielle et des capacités de collaboration et de gestion (circuits d'information et communication, suivi de la production des statistiques judiciaires, autres outils de gestion).

Activité 1.1.3 : mettre en place une cellule d'exécution administrative et financière et de coordination de la politique sectorielle de la justice, visant :

- à appuyer la politique de recrutement et de gestion prévisionnelle des effectifs de la justice (y inclus la réforme de certains statuts, fonctions– et la poursuite de l'appui de la gestion des carrières des magistrats et du personnel judiciaire),
- à revoir et opérationnaliser la gestion des budgets de fonctionnement des services de la justice (directions générales et services du ministère, et des juridictions).

Activité 1.1.4 : fournir un appui technique au développement d'une stratégie intégrée genre pour la promotion des femmes au sein du secteur de la justice et des métiers du droit (en coordination et complément des initiatives existantes au sein des lycées et universités dans d'autres secteurs).

Produit 1.2 – le fonctionnement et l'efficacité du système judiciaire, sont améliorés.

Activité 1.2.1 : appuyer la poursuite de la réforme institutionnelle (élaboration des textes, réforme des statuts, études) incluant une analyse genre.

Activité 1.2.2 : initier la révision de la carte judiciaire en vue d'une meilleure gestion des dossiers et d'une meilleure prise en charge des besoins de la population incluant une approche genre (en parallèle avec la cartographie menée sur le projet d'appui à l'état civil).

Activité 1.2.3 : consolider l'appui au fonctionnement des juridictions de droit commun et l'amélioration du traitement des affaires en matières civile et pénale (audiencement, mise en état affaires civiles, suivi des mesures d'application et d'exécution des peines, mesures de probation). Une fourniture d'équipements sera envisagée après analyse des besoins et en fonction de la sécurisation des cours et tribunaux.

Activité 1.2.4 : appuyer la rationalisation et l'informatisation progressive des chaînes judiciaires (pénales, civiles, administratives et commerciales) et leur mise en réseau sur le territoire dans les juridictions de base et les cours d'appel (dans des zones tests), sur base du réseau installé au TGI de Bangui et en fonction du soutien apporté par d'autres financements. Une connexion éventuelle avec les prisons peut être envisagée en fonction des installations effectuées par la MINUSCA.

Activité 1.2.5 : renforcer les capacités des personnels de la justice, via la poursuite de l'appui aux programmes de formation et de stages pour les magistrats et le personnel judiciaire. Promouvoir la mise en place d'un Institut de formation des professions judiciaires (IFJ) pour assurer et étendre la formation initiale et continue à tous les acteurs judiciaires et pénitentiaires.

Activité 1.2.6 : appuyer la mise en place d'un système d'information et de documentation juridiques électronique accessible à tous les professionnels du droit, incluant la production, l'actualisation et la vulgarisation des textes législatifs, réglementaires, de la jurisprudence et de la doctrine.

Activité 1.2.7 : renforcer le cadre de coopération entre la police judiciaire et la justice, pour la conduite d'enquêtes, l'appui technique et matériel à des méthodes d'investigation et d'expertise modernes, à la qualité des informations transmises au parquet et le respect des procédures prévues par la loi.

Produit 1.3 : l'accès au droit et à la justice et le processus d'aide légale (aide juridique et assistance judiciaire) sont améliorés, et la redevabilité des systèmes judiciaire et pénitentiaire est renforcée.

Activité 1.3.1 : appuyer les phases de déploiement des représentants des juridictions à l'extérieur de Bangui en fonction des avancées de la RESA et des priorités établies en coordination avec le ministère de la justice et les PTF (réhabilitation et sécurisation de certaines juridictions et de prisons, fournitures, équipements y compris matériel roulant le cas échéant).

Activité 1.3.2 : appuyer le développement de dispositifs de justice de proximité au sein des juridictions cibles (bureaux d'accueil et d'orientation du justiciable), le déploiement des avocats du Barreau en province et la continuation de l'installation des centres d'écoute/d'orientation et des cliniques juridiques pour fournir aide légale et judiciaire aux groupes vulnérables et aux victimes de violations des droits humains et des crimes internationaux.

Activité 1.3.3 : mettre en place une stratégie de moralisation dans le secteur de la justice, notamment par le renforcement des pouvoirs du Conseil supérieur de la magistrature en matière disciplinaire, l'opérationnalisation des missions d'inspection et de contrôle de l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ) et des chefs de juridiction/magistrats, parquet et instruction sur les juridictions et les établissements pénitentiaires, l'élaboration de codes de déontologie et d'éthique et procédures de sanction pour les personnels de justice, ainsi que des formations sur les codes susmentionnés et les procédures de lutte contre les pratiques corruptives.

Activité 1.3.4 : lancer des actions de sensibilisation visant à informer les citoyens sur les risques de la corruption et accompagner leurs droits de recours via un appui technique et matériel à la Haute autorité de la bonne gouvernance, au Conseil de la médiation, à la commission parlementaire justice et lois et aux OSC œuvrant pour la lutte contre la corruption.

Produit 1.4 : le processus de justice transitionnelle est soutenu, y inclus par un appui à la Cour pénale spéciale (CPS), aux structures et mécanismes de la justice ordinaire et aux institutions spécialisées, aux organisations de défense et de protection des droits de l'Homme, et au mécanisme de coopération entre ces acteurs et la Cour pénale spéciale.

Activité 1.4.1 : appuyer les juridictions pénales dans la mise en œuvre de leurs compétences en matière de poursuites de crimes graves (procédure de saisine ou de dessaisissement en faveur de la CPS, transposition du règlement de procédures et de preuves, de la stratégie de poursuite

et de la stratégie de protection des témoins et des victimes dans le code pénal et le code de procédure pénale et dans les procédures des juridictions ordinaires). Appui au processus de coopération entre CPS et juridictions nationales pour faciliter le transfert des compétences.

Activité 1.4.2 : renforcer les capacités et le fonctionnement de la CPS pour continuer les enquêtes et l'instruction des dossiers, ainsi que pour interagir activement avec la population. Le renforcement au système de la CPS sera complémentaire et séquentiel aux appuis prévus par les autres instruments de l'UE ainsi que par les autres bailleurs.

Activité 1.4.3: appuyer/former les avocats en coopération avec le barreau, ASF, la FIDH et le projet conjoint des Nations unies afin de représenter gratuitement les victimes de crimes graves et de violence basées sur le genre (y inclus les enfants démobilisés) devant les juridictions nationales et les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'Homme.

Activité 1.4.4 : appuyer les organisations non gouvernementales locales (de droits de l'Homme et association de défense des femmes) afin de documenter et de référencer les crimes graves en vue d'un accès efficace des victimes à la justice et d'assurer le suivi de leurs dossiers sur les aspects d'information, de réparation et de protection, et de capitaliser les résultats afin de renforcer la qualité et la transparence des procédures judiciaires. Soutenir l'assistance judiciaire gratuite des victimes dès la phase pré-juridictionnelle (notamment femmes/enfants victimes de violence).

Activité 1.4.5 : appuyer le fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, dans son rôle de promotion, de protection et d'application des normes nationales et internationales des droits de l'Homme et dans la mise en place et le suivi des procédures de traitement de plainte relatives aux violations des droits de l'Homme. Accompagner également la mise en place et le fonctionnement de la commission vérité, Justice, réparation et réconciliation, notamment dans l'élaboration de son cadre législatif, d'un plan de travail et de l'application des mécanismes de justice transitionnelle.

Activité 1.4.6 : appuyer l'accès à l'information et la sensibilisation sur les procès auprès des populations affectées à travers des formations et encadrements des journalistes, des activités de sensibilisation du grand public, et de formation des autorités locales pour initier des débats sur la prévention et la médiation des conflits.

VOLET 2 – SECURITE INTERIEURE

De manière globale, le volet sécurité intérieure se décline en appui budgétaire et appui complémentaire pour le renforcement des capacités de l'administration au niveau central et déconcentré concernées par le déploiement des FSI et la gestion de la dépense publique et des ressources humaines, ainsi qu'en soutien pour la remise à niveau opérationnel des infrastructures et des équipements dédiés aux FSI.

Produit 2.1 : le cadre politique et stratégique du secteur de la sécurité est renforcé, y compris dans ses mécanismes de contrôle et de responsabilisation/redevabilité.

Activité 2.1.1: appuyer l'analyse fonctionnelle du MICSP et la révision subséquente de ses mandats, missions, organigramme et cadre organique des emplois.

Activité 2.1.2 : renforcer les capacités de coopération, planification et coordination du MISPC avec les ministères de l'administration territoriale, de la défense et de la justice et des finances, notamment pour l'acquisition d'équipements communs, la gestion des infrastructures, le redéploiement des services de l'État, et le traitement des procédures judiciaires.

Activité 2.1.3: appuyer la modernisation et l'informatisation des systèmes et procédures des services centraux et déconcentrés du MICSP.

Activité 2.1.4: soutenir la mise en place et le fonctionnement d'une unité légère de planification/gestion de la réforme et assister dans la formulation participative d'une feuille de route mettant en cohérence les différentes stratégies RSSI.

Activité 2.1.5: accompagner l'élaboration des politiques, des mesures et des plans d'action correspondant aux besoins de sécurité intérieure et de redéploiement des FSI.

Activité 2.1.6: renforcer les capacités des organes de contrôle interne (IG MICSP, IGPN, IGGN) et externe (Assemblée nationale et autres).

Activité 2.1.7: promouvoir la production et l'accès à une information publique sur la sécurité intérieure et sur l'action du MICSP et des FSI et développer des outils d'information de la population sur ses droits.

Activité 2.1.8: soutenir l'établissement d'un cadre de dialogue entre le MICSP et la société civile.

Résultat 2.2 – L'organisation structurelle et fonctionnelle des forces de sécurité intérieures est améliorée, notamment sur le plan de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Activité 2.2.1 : appuyer les analyses fonctionnelles de la DGPC et de la DGPN et les révisions subséquentes de leurs mandats, missions, organigramme et cadre organique des emplois.

Activité 2.2.2 : réhabiliter le cadre de travail des services centraux de la DGPC et de la DGGN afin de les rendre opérationnels.

Activité 2.2.3: renforcer les capacités de gestion des ressources humaines, financières et matérielles des services centraux de la DGPC et de la DGGN.

Activité 2.2.4 : appuyer la formulation d'un schéma directeur de modernisation et d'informatisation des services de police et gendarmerie, incluant l'automatisation et l'interopérabilité des fichiers critiques (personnes recherchées) et des logiciels de type LRP.

Produit 2.3 : les forces de sécurité intérieures disposent d'une ressource humaine suffisante, professionnelle et motivée, en cohérence avec le volet redimensionnement du PGRR-FSI.

Activité 2.3.1 : soutenir une réforme des statuts particulier et spécial de la gendarmerie et de la police avec un accent particulier placé sur la reconnaissance du mérite dans l'organisation des carrières et les rémunérations et la promotion des femmes au sein de la police et de la gendarmerie.

Activité 2.3.2 : appuyer la mise en place et le fonctionnement du mécanisme des concours d'entrée dans les corps de police et de gendarmerie s'inspirant du référentiel mis en place par la MINUSCA.

Activité 2.3.3 : appuyer la mise en œuvre des programmes de formation initiale et continue des FSI en renforçant les structures d'accueil (y compris infrastructure, équipement et programmes pédagogiques, formation des formateurs, évaluation des formations), en privilégiant une logique interservices et interinstitutionnelle. Un effort particulier sera porté sur un enseignement du concept républicain de sécurité intérieure, de notion de service public, de droits de l'Homme et des libertés individuelles.

Activité 2.3.4 : financer la formation de cadres de la PN et de la GN au sein de structures de formations régionales (telles que l'École internationale des forces de sécurité (EIFORCES) au Cameroun ou l'École internationale de perfectionnement à la pratique de la police judiciaire (EI3PJ) à Djibouti).

Produit 2.4 : la capacité des forces de sécurité intérieures d'intervenir au profit de la population centrafricaine est renforcée, en cohérence avec le volet redéploiement du PGRR-FSI.

Activité 2.4.1 : appuyer le MICSP, en coordination avec la MINUSCA, dans la mise en œuvre et le suivi du volet redéploiement du PGRR-FSI.

Activité 2.4.2 : soutenir la remise à niveau opérationnel (infrastructures et équipements) des différentes unités de police et de gendarmerie, tant à Bangui qu'en province, en collaboration étroite et en parfaite complémentarité avec les autres actions développées par l'UE et celles coordonnées par la MINUSCA/PNUD.

Activité 2.4.3: soutenir les dépenses de fonctionnement des unités des forces de sécurité intérieure (entre autres: salaires, primes, alimentation, carburant et autres consommables) déployés sur l'ensemble du territoire national, en cohérence avec les plans et stratégies nationales de redéploiement (PGRR-FSI).

VOLET 3 – ETAT CIVIL

Produit 3.1: le dispositif de gouvernance de l'état civil est amélioré.

Activité 3.1.1 : appui au pilotage stratégique de l'état civil et à l'élaboration d'une politique nationale d'état civil et de gestion de l'identité.

- soutien à la PPECA dans son travail de coordination des intervenants (partenaires et pouvoirs publics) en matière d'élaboration d'une politique nationale de gestion intégrée de l'identité;
- soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie d'identification et de régularisation des enfants scolarisés démunis d'acte de naissance, articulée sur le rôle pivot du ministère de l'éducation primaire, secondaire, technique et de l'alphabétisation (MEPSTA);

Activité 3.1.2 : appui à la révision des textes régissant l'état civil (ex : le Code de famille et ses décrets d'application, loi sur les archives et ses décrets d'application, loi sur la protection des données personnelles, arrêté sur l'archivage physique des documents d'état civil incluant un plan national d'archivage, circulaire portant création d'un système national unifié d'immatriculation des centres d'état civil et de numérotation des actes).

Activité 3.1.3 : cartographie de l'état civil (inventaire exhaustif auprès des centres sur l'état des infrastructures et des équipements, le personnel, l'état des stocks d'archives). À l'issue de la cartographie, un logiciel de gestion sera développé afin de permettre au MATDDL d'assurer un suivi/observation dans la durée de l'activité des centres.

Activité 3.1.4 : conduite d'études spécifiques (femmes/mères et état civil; populations marginalisées/nomades; état civil des centrafricains de l'étranger, réfugiés et déplacés; schéma directeur informatique).

Activité 3.1.5 : appui au suivi des centres d'état civil par le MATDDL, comprenant la formation des personnels chargés du suivi des centres, et un appui en équipement bureautique.

Produit 3.2 : la qualité et l'accessibilité du service public de l'état civil sont améliorées.

Activité 3.2.1 : renforcement des compétences des agents de l'état civil (officiers et personnels des services d'état civil)

Activité 3.2.2 : renforcement des compétences des autres acteurs de l'état civil.

Activité 3.2.3 : mise en place de campagnes d'information et de sensibilisation auprès des populations (notamment des mères et jeunes filles pour inciter l'enregistrement des naissances) Cette activité s'inscrit dans la stratégie de communication du RCPCA, en favorisant des modes de communication locaux (radio communautaires, causeries éducatives...).

Activité 3.2.4 : appui à la réhabilitation des centres d'état civil et au renforcement de leurs capacités, et/ou à la création de centres de déclaration utiles.

Produit 3.3 : l'archivage et de la sécurisation des registres d'état civil sont renforcés.

Activité 3.3.1 : reconstitution et classement des registres.

Activité 3.3.2 : réhabilitation et équipement des salles d'archivage.

Activité 3.3.3 : indexation et numérisation des registres des centres pilotes d'état civil et reprise de l'antériorité des registres.

4.3 Logique d'intervention

La logique d'intervention de ces trois volets est d'accompagner la République centrafricaine dans ses efforts de relèvement et de reconstruction de l'autorité de l'État et de l'état de droit. L'intervention repose sur une double approche combinant le dialogue politique sectoriel et la provision d'assistance technique long terme visant l'appui au développement institutionnel et le renforcement des capacités dans la mise en œuvre effective des processus de réformes dans les secteurs de la sécurité intérieure, la justice et l'état civil.

Pour le secteur de la sécurité intérieure, un troisième axe s'ajoute à l'appui de l'UE avec la proposition d'un transfert financier direct (contrat de réforme sectoriel) afin de répondre plus spécifiquement aux besoins de financement de la politique sécuritaire du gouvernement visant dès 2018/2019 le redéploiement et le redimensionnement progressifs des FSI pour obtenir la restauration de l'État et de l'état de droit sur le territoire.

Les appuis techniques à la réforme viendront compléter l'objectif de l'appui budgétaire, grâce aux activités de soutien au développement institutionnel, au renforcement des capacités et à la coordination technique des réformes auprès des ministères concernés. L'assistance technique prévue dans le volet de la sécurité intérieure du projet, fournira par ailleurs un appui à la gestion des marchés publics (fournitures, infrastructures) pour une planification et une transparence renforcées dans l'acquisition et pour une plus grande efficacité de la dépense. À ce titre, la fourniture en équipements et la réalisation/réhabilitation des infrastructures des ministères de l'intérieur (MISCP) et de la justice et des droits de l'Homme (MJDH) dans le cadre du maillage territorial, du redéploiement des FSI ou encore de la réforme de la carte judiciaire, seront suivies avec une attention particulière de la part des équipes techniques afin d'assurer la cohérence et la complémentarité de l'appui.

Le nouveau projet dans son ensemble interviendra en faveur du renforcement du cadre de pilotage des réformes et l'animation du dialogue politique sectoriel et technique tant au niveau du gouvernement que des administrations et des autres organes et corps de contrôle, en étroite concertation avec la MINUSCA et les partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, Banque africaine de développement, FMI, États Membres UE, USA, etc.). Dès la phase de démarrage des appuis envisagés, une actualisation des situations et des données (y compris des indicateurs) relatives aux processus de réformes et de redéploiement de l'État en RCA, sera systématiquement réalisée.

Les effets directs du programme contribueront à l'effort général d'extension progressive de la zone d'influence de l'autorité de l'État sur le territoire, la restauration de l'état de droit et de la paix, l'accès aux services de base et la mise en place progressive de nouveaux espaces de stabilité, de reconstruction et de croissance, garantissant une base solide au développement économique et sociale en RCA s'assurant le soutien de la communauté internationale et de la société civile.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **60 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué est de 10 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire et de 5 000 000 EUR au titre de l'appui complémentaire. Ce montant repose sur l'urgence du renforcement des capacités opérationnelles de déploiement, ainsi qu'à augmenter l'espace fiscal du budget de la République centrafricaine pour financer le déploiement et la participation aux dépenses de fonctionnement des unités FSI déployées sur l'ensemble du territoire et il est accompagné par une composante importante d'appui institutionnel pour le renforcement des capacités de l'administration du secteur de la sécurité, y compris en matière de gestion de la dépense publique et des ressources humaines, au niveau centrale et déconcentrée concernées par le déploiement des FSI.

5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire

a) Les **conditions générales** de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité et le maintien de la crédibilité et de la pertinence de cette politique;
- mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible axée sur la stabilité;
- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du programme de réforme en matière de GFP et progrès de la gestion de la dépense au sein du secteur de la sécurité.
- progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.

b) Les **conditions particulières** de décaissement susceptibles d'être appliquées aux tranches variables seront affinées. Elles porteront sur les domaines suivants:

- budgétisation du plan global de redimensionnement et de redéploiement des forces de sécurité intérieure 2018-2023 (PGRR-FSI) notamment dans la loi de finances 2019.
- niveau d'exécution des crédits budgétaires pour les dépenses de redéploiement (ouverture des crédits) durant l'année fiscale 2019.
- réformes de la gestion des dépenses publiques dans le secteur de la sécurité sur base de la revue des dépenses publiques effectuée par la Banque mondiale en 2016. Définition d'un plan de réforme spécifique au secteur.
- suivi de la mise en œuvre des différentes stratégies et plan d'action du gouvernement dans le secteur de la sécurité: plan global de redimensionnement et de redéploiement des forces de sécurité intérieure 2018-2023 (PGRR-FSI), plan de renforcement des capacités et de développement des forces de sécurité intérieure 2016-2020, stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité 2017-2021, stratégie nationale pour la restauration de l'autorité de l'État 2017-2020 (RESA).
- mise en place d'un cadre spécifique de suivi de la performance sur la mise en œuvre du plan global de redimensionnement et de redéploiement des forces de sécurité intérieure 2018-2023 (PGRR-FSI).
- mise en place d'un cadre de dialogue sectoriel lié spécifiquement à l'objectif de redimensionnement et de redéploiement des FSI (prévu pour fin 2018, début 2019).

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée du programme. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une

demande de modification des cibles et indicateurs pourra être présentée par l'ordonnateur national à la Commission. Les modifications convenues pourront être autorisées par un échange de lettres entre les deux parties. Les critères d'éligibilité et les indicateurs de décaissement de l'appui budgétaire feront l'objet d'un suivi rapproché des mesures politiques et des plans de réformes sectorielles visées – en premier lieu - par cette nouvelle action. Un expert apportera une vérification périodique des résultats. La convergence des paramètres de décaissement de l'appui budgétaire avec les autres appuis de l'UE, notamment le contrat en cours d'appui à la consolidation de l'État, et ceux des PTF sera recherchée. À ce titre, le recours à une composante sous forme d'appui budgétaire sectorielle vise donc à augmenter l'espace fiscal du budget de la République centrafricaine pour financer le déploiement des FSI dans l'ensemble du territoire et en cohérence avec les stratégies et plans de déploiement et, dans ce cadre, à établir les bases d'un véritable dialogue de politique sectorielle sur la gouvernance du secteur de la sécurité, y compris la gouvernance financière publique.

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être officiellement suspendus, temporairement suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire

Indicative breakdowns	2018	2019	2020	2021	Total (EUR)
Tranches Fixes	2 000 000	3 000 000	1 000 000	1 000 000	7 000 000
Tranches Variables	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
Total	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000

L'appui budgétaire ciblé implique le transfert de fonds de l'UE au Trésor public à titre de financement ex post de dépenses spécifiques entrant dans le cadre du budget ou de lignes budgétaires particulières. Son utilisation nécessite de vérifier les dépenses auxquelles l'appui budgétaire est destiné, avant de transférer au Trésor public un montant équivalent à celui pour lequel le rapport d'audit a confirmé l'éligibilité des dépenses au soutien financier de l'UE. Le décaissement des fonds est subordonné à l'établissement d'un rapport d'audit satisfaisant.

5.4 Modalités de mise en œuvre

Tant en gestion indirecte qu'en gestion directe, la Commission et le ou les partenaires en gestion indirecte veilleront au respect des règles et procédures appropriées de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, y compris les procédures de recours, le cas échéant, et à la conformité de l'action aux mesures restrictives³¹ affectant les pays de mise en œuvre concernés.

5.4.1 Passation de marchés (gestion directe)

Objet en termes génériques, si possible	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
---	---------------------------------------	------------------------------	---

³¹ Les mesures restrictives de l'UE prévoient l'interruption ou la réduction, en tout ou en partie, des relations économiques et financières avec un ou plusieurs pays tiers, entités non étatiques, personnes physiques ou morales et groupes. Elles sont publiées sur internet à l'adresse suivante http://eeas.europa.eu/archives/docs/cfsp/sanctions/docs/measures_en.pdf

Assistance technique, gestion et organisation des activités (Volet 2)	services	1	2 ^e trimestre 2019
---	----------	---	-------------------------------

5.4.2 Gestion indirecte avec une organisation internationale

Une partie de la présente action (volet justice – renforcer le système judiciaire (OS1), produits 1 à 4) peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Cette mise en œuvre implique la mobilisation d'un appui au renforcement des capacités de la part du PNUD pour apporter un soutien technique au système judiciaire et au ministère de la justice dans le processus de réforme de la justice, le renforcement des capacités institutionnelles, le renforcement de l'action judiciaire et la modernisation de la chaîne pénale, l'accès au droit et à la justice. Le ministère de la justice tiendra un rôle déterminant dans la coordination et l'animation des activités de dialogue politique sectoriel visées par l'appui.

Ce mode de mise en œuvre avec le PNUD se justifie par son expérience avérée dans le secteur du fait de sa présence en République centrafricaine depuis 2014, notamment avec le volet justice de son programme conjoint, une forte identité institutionnelle et une grande capacité de réseau et de collaboration politique et stratégique, valorisant une coordination étroite avec la MINUSCA et les autres agences des Nations unies (ONU femmes, UNICEF, UNOPS)³².

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes: la gestion et l'exécution des budgets, la passation de marchés et l'octroi de subventions, la signature de protocoles et conventions nécessaires à l'exécution de l'action et à l'atteinte des résultats.

Le PNUD a fait l'objet d'une évaluation ex ante. L'ordonnateur compétent de la Commission considère que, sous réserve de la conformité à l'évaluation ex ante sur la base du règlement (UE, Euratom) n° 1605/2002 et d'une coopération de qualité établie de longue date avec lui, le PNUD peut être investi de tâches d'exécution budgétaire en gestion indirecte.

5.4.3 Gestion indirecte avec une organisation internationale

Une partie de la présente action (volet sécurité intérieure – consolider le secteur de la sécurité intérieure à travers de la gestion des marchés public pour infrastructures et équipements (OS2), produits 1 à 4) peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Cette mise en œuvre implique une parfaite prise en compte de la part d'UNOPS de la dimension institutionnelle et interinstitutionnelle pour une prise en charge efficace de la gestion des marchés publics (équipements, fournitures) nécessaires au redimensionnement et redéploiement des FSI et tels qu'identifiés par l'État et les PTF dans le cadre de sa politique sectorielle et de financement du redéploiement.

Ce mode de mise en œuvre avec UNOPS se justifie par son savoir-faire, expérience et capacités de gestion des marchés publics des pays tiers bénéficiaires d'appui sectoriel.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes: la gestion et l'exécution des budgets, la passation de marchés et l'octroi de subventions, la signature de protocoles et conventions nécessaires à l'exécution de l'action et à l'atteinte des résultats.

L'UNOPS a fait l'objet d'une évaluation ex ante. L'ordonnateur compétent de la Commission considère que, sous réserve de la conformité à l'évaluation ex ante sur la base du règlement

³² Voir annexe 7 : Formulaire d'évaluation de l'utilité de travailler avec une organisation gouvernementale.

(UE, Euratom) n° 1605/2002 et d'une coopération de qualité établie de longue date avec lui, l'UNOPS peut être investi de tâches d'exécution budgétaire en gestion indirecte.

5.4.4 Gestion indirecte avec une agence d'un État membre

Une partie de la présente action (Volet 3 – sécuriser le patrimoine de l'état civil et établir les bases d'une réhabilitation du système national d'état civil (OS3), produits 1 à 3) peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission suite aux critères suivants: possède la nature institutionnelle dans plusieurs domaines d'intervention liés aux fonctions régaliennes de l'État et au processus de bonne gouvernance. L'entité est expérimentée dans le secteur et est à même de faire valoir son savoir-faire, ses connaissances des thématiques et ses capacités de gestion. L'entité possède aussi l'expérience technique et sectorielle requise.

Cette mise en œuvre implique la mobilisation d'une expertise spécifique avérée dans les appuis à l'état civil, ainsi qu'une capacité de supervision, de coordination et de gestion des interventions des différents opérateurs nécessaires à la bonne exécution du projet et pour les différents secteurs spécifiques concernés. La mise en œuvre vise d'une part l'**appui institutionnel au processus de réformes** et au **renforcement de la gouvernance** de l'état civil, le développement d'un programme de mise en capacités des services et des personnels de l'état civil mais aussi la sécurisation des registres ou encore, une approche de proximité lié à l'état civil, la consolidation de la demande d'état civile (campagnes de sensibilisation auprès des populations, approche droits humains, etc.). Cette mise en œuvre implique l'amélioration du dispositif de gouvernance de l'état civil, la qualité et l'accessibilité du service public de l'état civil et l'archivage et la sécurisation des registres de l'état civil.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes: la gestion et l'exécution des budgets, la passation de marchés et l'octroi de subventions, la signature de protocoles et conventions nécessaires à l'exécution de l'action et à l'atteinte des résultats.

5.4.5 Passage du mode de gestion indirecte au mode de gestion directe en raison de circonstances exceptionnelles

En cas d'échec des négociations avec le PNUD et/ou avec UNOPS et/ou avec une agence d'un État membre, l'appui au secteur de la justice (volet 1) et/ou du secteur sécurité (partiellement, volet 2) et/ou du secteur état civil (volet 3) pourrait être mis en œuvre en gestion directe avec un marché de services, un marché d'équipements, un marché de travaux ainsi que, pour tous les secteurs concernés, des subventions en octroi direct.

Objet en termes génériques, si possible	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Assistance technique, gestion et organisation des activités (volet 1 - justice)	services	2	2 ^e trimestre 2019
Assistance technique, gestion et organisation des activités (volet 2 – marchés publics équipements et travaux)	services	2	2 ^e trimestre 2019
Subventions en attribution directe (volets 1, 2 et/ou 3).	subventions	4	2 ^e trimestre 2019

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)
5.3. Appui budgétaire - contrat de réforme sectorielle (volet 2)	10 000 000
5.4.1 Passation de marchés (gestion directe) (volet 2)	5 000 000
5.4.2 Gestion indirecte avec le PNUD (volet 1)	12 500 000
5.4.3 Gestion indirecte avec UNOPS (volet 2)	4 500 000
5.4.4 Gestion indirecte avec une agence d'un État membre (Volet 3)	4 500 000
5.9 – Évaluation, 5.10 – Audit	800 000
5.11 – Communication et visibilité	200 000
Provisions pour imprévus ³³	500 000
Totaux	38 000 000

³³ Il faut considérer que pour les marchés pour lesquels aucune convention de financement n'est conclue, les provisions pour imprévus doivent être couvertes par des engagements individuels et juridiques pour le 31 décembre de l'année N+1.

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

S'agissant de la composante d'appui budgétaire, un cadre de dialogue entre le gouvernement de la République centrafricaine et l'UE sera mis en place pour assurer le suivi régulier de l'état d'avancement des indicateurs. En outre, la DUE assurera un cadre de suivi et de coordination régulière entre les différents acteurs qui sont en charge de la mise en œuvre des volets du programme pour le compte de la Commission européenne.

Un Comité de pilotage du programme sera constitué afin de superviser et approuver les orientations générales des trois volets du programme. Il sera conjointement présidé par l'ordonnateur national (ministre de l'économie et du plan des finances) et le représentant de l'Union européenne, en collaboration avec le MICSP et le MJDH. Le Comité de pilotage aura également pour mission de contribuer au suivi de l'opérationnalisation des différentes réformes et de l'état d'avancement des actions menées dans le cadre des trois volets. Il se réunira au moins deux fois par an. Le secrétariat du Comité de pilotage sera assuré de manière tournante par l'un des chefs d'équipe chargé respectivement de la mise en œuvre des trois volets du programme. La cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED (CAON) sera un interlocuteur prioritaire dans la coordination des travaux du Comité de pilotage.

Des comités techniques de suivi seront constitués pour chaque volet du programme, dès leur démarrage respectif, et se réuniront tous les 6 mois, pour assurer le suivi de la mise en œuvre de chaque volet et valider les décisions prises au niveau de chaque projet. Leur composition sera définie d'un commun accord avec les ministères de tutelle au démarrage des projets.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités des partenaires de mise en œuvre. À cette fin, ceux-ci doivent établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste d'indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours et finale de la présente action et de ses trois composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandés par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre des problèmes et à des fins d'apprentissage.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques sectorielles), en tenant compte en particulier des conclusions et recommandations finales faites dans le cadre du RCPCA (prévues début 2022).

La Commission informera les partenaires de mise en œuvre au moins 30 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Les partenaires de mise en œuvre collaboreront de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Les partenaires de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre en juin 2020 et décembre 2022.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit au titre d'un contrat-cadre en 2021.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Une dotation budgétaire totale de 200 000 EUR est prévue pour maximum trois marchés de services à attribuer sur les trois volets, justice, sécurité et état civil par le recours à des contrats-cadres. Ce/ces marché(s) sera/seront lancé(s) lors du 3^e trimestre 2019.

6 CONDITIONS PREALABLES

S.O.

ANNEXE 1 : LISTE DES ACRONYMES

ABA-ROLI	American Bar Association – Rule of Law Initiative
ACCT	Agence comptable centrale du trésor
ACP-UE	Afrique Caraïbes Pacifique – Union européenne
ASF	Avocats sans frontières
AT	Assistance technique
BM	Banque mondiale
CAON	Cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED
CBSD	Capacity Building in support of Security and Development
CEM-RCA	Cadre d'engagement mutuel entre la République centrafricaine et la communauté internationale
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique Centrale
CICR	Comité international de la Croix Rouge
CJM	Code de justice militaire
CNDHLF ou CNDH	Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales
CP	Comité de pilotage
CPS	Cour pénale spéciale
CSM	Conseil supérieur de la magistrature
CVJRR	Commission vérité, justice, réparation et réconciliation
DGGN	Direction générale de la gendarmerie nationale
DGPC	Direction générale de la protection civile
DGPN	Direction générale de la police nationale
DUE - EUD	Délégation de l'Union européenne
EM	États membres
ENVR	Écoles nationales à vocation régionale
EUTM	Mission de formation de l'Union européenne en Centrafrique
ENAM	École nationale de l'administration et de la magistrature
FACA	Forces armées centrafricaines
FDSI	Forces de défense et de sécurité intérieure
FEC	Facilité élargie de crédit
FED	Fonds européen pour le développement
FIDH	Fédération internationale des droits de l'Homme
FMI	Fonds monétaire international
FPI	EU Foreign Policy Instrument

FPR	Fichiers de personnes recherchées
FSI	Forces de sécurité intérieure
GAP	Gender Action Plan/Plan d'action genre de l'Union européenne
GFP	Gestion des finances publiques
GIRAFE	Gestion intégrée des rémunérations des agents et fonctionnaires de l'État
GN	Gendarmerie nationale
HCR	Haut-Commissariat aux réfugiés
IcSP	Instrument contribuant à la sécurité et à la paix
IDL	Indice de développement local
IFJ	Institut de formation des professions judiciaires
IG	Inspection générale
IGGN	Inspection générale de la gendarmerie nationale
IGPN	Inspection générale de la police nationale
INL	Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs
IGSJ	Inspection générale des services judiciaires
LOLF	Loi organique relatives aux lois de finances
LRP	Logiciel de rédaction de procédures
MATDDL	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation, et du développement local
MEPSTA	Ministère de l'éducation primaire, secondaire, technique et de l'alphabétisation
MFB	Ministère des finances et du budget
MINUCA	Mission intégrée multidimensionnelle des Nations unies en Centrafrique
MICSP	Ministère de l'intérieur chargé de la sécurité publique
MICS	Enquête à indicateurs multiples
MJDH	Ministre de la justice et des droits de l'Homme
NRC	Norwegian Refugee Council
ODD	Objectif de développement durable
ONG	Organisation non-gouvernementales
ONI	Office national d'informatique
ONU Femmes	Organisation des Nations unies pour les femmes
OS	Objectif spécifique
OSC	Organisation de la société civile
PGRD-FSI	Plan global de redéploiement et de redimensionnement des FSI (Forces de sécurité intérieure)

PGRR-FSI	Plan global de redimensionnement et de redéploiement des FSI
PIN	Programme indicatif national
PN	Police nationale
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPECA	Plateforme des partenaires de l'état civil de Centrafrique
PPTE	Pays pauvres très endettés
PTF	Partenaires techniques et financiers
RESA	Stratégie nationale pour la restauration de l'autorité de l'État
RCA	République centrafricaine
RCPCA	Plan national de relèvement et de consolidation de la paix
RESEJEP	Programme de réhabilitation des secteurs de la justice et de la police
RH	Ressources humaines
RSS ou SSR	Réforme du secteur sécurité
TGI	Tribunal de grande instance
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNECA	Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Afrique
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNMIR	Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants
VBRG	Véhicules blindés à roue de la gendarmerie

[ANNEXE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE (POUR LA MODALITE DE PROJET)]

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	Consolider la gouvernance démocratique en République centrafricaine.	1. taux de confiance des citoyens envers le système de justice et les FSI 2. taux d'enregistrement des naissances	1. Taux de confiance : justice 21 % Sécurité : 44 % (novembre 2017) 2. Enquête MICS 2018	1. % identifié dans la future politique sectorielle de la justice 2. Enquête MICS 2022	1. Enquêtes de perception paix, justice et sécurité 2. Enquête MICS	

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	<p>OS 1. Le système judiciaire est renforcé.</p> <p>OS2. Le secteur de la sécurité intérieure est consolidé.</p> <p>OS 3. Le patrimoine de l'état civil centrafricain est sécurisé et les bases d'une réhabilitation du système national d'état civil sont établies.</p>	<p>1.1 Degré d'harmonisation du droit interne aux conventions internationales</p> <p>1.2. Taux de plaintes et infractions enregistrées, poursuites ou instructions initiées et jugements rendus en matière pénale</p> <p>2.1 Statut du cadre légal et réglementaire de la sécurité intérieure.</p> <p>2.2 Mesure dans laquelle la gestion des dépenses publiques et des ressources humaines de la sécurité intérieure est assainie</p> <p>2.3 Mesure dans laquelle les infrastructures essentielles de la sécurité intérieure pour assurer une capacité opérationnelle minimale de la police et de la gendarmerie sont réhabilitées</p> <p>2.4 Nombre de personnes formées au sein des forces de la sécurité intérieure pour accomplir leurs fonctions régaliennes.</p> <p>3.1 Nombre d'actes indexés, numérisés et sauvegardés.</p> <p>3.2 Statut de la stratégie nationale sur l'état civil</p>	<p>1.1. Liste de textes de lois adoptés et modifiés à la date du début du projet</p> <p>1.2 Répartition thématique et géographique des infractions en 2018</p> <p>2. Valeurs de références (avec année de référence) pour les indicateurs de l'OS2 sont à déterminer</p> <p>3.1 Absence de données sur le stock d'actes existants.</p> <p>3.2 Absence de stratégie nationale.</p>	<p>1.1 Textes de lois révisés notamment ceux relatifs à la promotion et protection des droits de l'Homme</p> <p>1.2 Répartition des infractions 2019-2021</p> <p>2. Valeurs cibles (avec année de référence) pour les indicateurs de l'OS2 sont à déterminer</p> <p>3.1 100 % des actes sauvegardés dans les mairies de la zone pilote.</p> <p>3.2 Stratégie nationale validée en 2020.</p> <p>MICS 2022</p>	<p>1.1 Revues RCPCA</p> <p>Rapports des PTF</p> <p>Rapports des ONG internationales et locales</p> <p>1.2 Rapports annuels de la section analyse criminelle de la MINUSCA</p> <p>2. Sources à préciser en début de projet</p> <p>Rapports d'activités du projet</p> <p>Document du Gouvernement.</p> <p>Rapport MICS-UNICEF</p>	<p>Les ressources allouées par l'État aux trois secteurs d'intervention sont augmentées annuellement pour correspondre aux besoins de fonctionnement des institutions et leur permettre de mettre en œuvre leurs stratégies sectorielles</p> <p>Les femmes et les jeunes sont associés de façon plus active aux processus de justice et paix et de reconstruction économique et social du pays</p> <p>Participation de toutes les parties prenantes aux structures interministérielles de coordination.</p>

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Produits volet 1	<p>1.1 Les capacités et la performance du MJDH dans la planification, la coordination et la mise en œuvre de sa politique sectorielle et des réformes judiciaires, sont renforcées</p> <p>1.2 Le fonctionnement et l'efficacité du système judiciaire, sont améliorés</p> <p>1.3 L'accès au droit et à la justice et le processus d'aide légale (aide juridique et assistance judiciaire) sont améliorés, et la redevabilité des systèmes judiciaire et pénitentiaire est renforcée</p> <p>1.4 Le processus de justice transitionnelle est soutenu, y inclus par un appui à la Cour pénale spéciale (CPS), aux structures et mécanismes de la justice ordinaire et aux institutions spécialisées, aux organisations de défense et de protection des droits de l'homme, et au mécanisme de coopération entre ces acteurs et la Cour pénale spéciale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du plan d'action et mécanisme de pilotage et suivi déclinés de la stratégie sectorielle de la justice développé avec l'appui de l'action - Mesure dans laquelle la dimension genre est intégrée dans les documents stratégiques développés avec l'appui de l'action - Statut du cadre légal d'exercice de la justice et des mécanismes de protection judiciaire/pénitentiaire développé avec l'appui de l'action - Niveau de rationalisation et automatisation des chaînes pénales, civiles administratives et commerciales - Circuit des dépenses des juridictions réformé et simplifié - Évolution de l'arriéré judiciaire et du taux de règlement des litiges dans les juridictions de droit commun et dans une juridiction spécialisée (tribunal pour enfants) - % de cas suspects de fraude, corruption, malversation, abus de pouvoirs identifiés par les organes de contrôle / instances indépendantes et / ou sanctionnées par une enquête administrative/ judiciaire - Nombre de personnes vulnérables, détenues, dont femmes, mineurs et enfants en détention, assistés légalement et judiciairement 	<p>Aucune politique sectorielle de la justice</p> <p>Liste des codes, lois, décrets, arrêtés, circulaires déjà formulés, modifiés et / ou votés</p> <p>Cadre réglementaire sur le fonctionnement et le contrôle de la régie d'avance et des recettes à réformer</p> <p>Le système d'information statistique judiciaire du MJDH est actuellement géré par le PNUD</p> <p>Données des organisations de la société civile traitées de façon individuelle par</p>	<p>Indicateurs de suivi de la politique sectorielle</p> <p>Codes/lois/décrets et autres textes restant à formuler, réviser</p> <p>Application de la rétrocession des frais de justice entre le ministère de la justice et les chefs de juridiction</p> <p>Les statistiques judiciaires sont compilées et analysées par le statisticien du MJDH</p> <p>Les données du barreau et des ONG sur l'assistance légale sont mises en commun et analysées</p> <p>La CNDHLF et CVJRR reçoivent et traitent au moins 100 affaires par an chacune</p> <p>Taux d'affaires référencées vers la CPS</p>	<p>Rapport annuel du ministère de la justice</p> <p>Rapports du CSM et de l'IGSJ</p> <p>Feuilles d'évaluation et notations des magistrats</p> <p>Rapports de fonctionnement des TGI</p> <p>Budgets du Trésor, du ministère et des juridictions</p> <p>Tableau de bord des juridictions</p> <p>Statistiques de la commission d'assistance judiciaire du barreau et des cliniques juridiques</p>	<p>La politique de la RESA se poursuit avec l'encadrement des forces de la MINUSCA</p>

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
			ONG La CPS, la CNDH LF et la CVJRR ne sont pas encore fonctionnelles			
Produit volet 2	<p>2.1 Le cadre politique et stratégique du secteur de la sécurité est renforcé, y compris dans ses mécanismes de contrôle et de responsabilisation/redevabilité.</p> <p>2.2 L'organisation structurelle et fonctionnelle des forces de sécurité intérieures est améliorée, notamment sur le plan de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.</p> <p>2.3 Les forces de sécurité intérieures disposent d'une ressource humaine suffisante, professionnelle et motivée, en cohérence avec le volet redimensionnement du PGRR-FSI.</p> <p>2.4 La capacité des forces de sécurité intérieures d'intervenir au profit de la population centrafricaine est renforcée, en cohérence avec le volet redéploiement du</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes au sein du MICSP formées avec l'appui de l'action - Statut d'une feuille de route mettant en cohérence les réformes FSI développée avec l'appui de l'action - Statut d'une unité de gestion de la réforme FSI établie avec l'appui de l'action - Nombre de personnes au sein de l'IG et des IN de la police et de la gendarmerie formées avec l'appui de l'action - Nombre de personnes formées au sein de la commission défense et sécurité de l'AN avec l'appui de l'action - Statut d'un cadre de dialogue avec la société civile - Nombre de personnes formées au sein des DGPC et de la DGGN avec l'appui de l'action - Nombre d'infrastructures et équipement réhabilités avec l'appui de l'action - Nombre de procédures et outils informatisés avec l'appui de l'action - Statut de la police et de la gendarmerie 		<p>Le MICSP assure une maîtrise d'œuvre effective de la réforme judiciaire et le contrôle interne et externe des FSI est fonctionnel</p> <p>Le professionnalisme, la neutralité et la motivation des effectifs sont renforcés</p> <p>Le maillage territorial prévu par la phase 2 du PGRD-FSI est implanté à 75 %</p> <p>Les recrutements intervenus entre 2020 et 2024 incorporent 20 % de femmes gendarmes et 30 % de femmes policières.</p> <p>% d'engagements des crédits budgétaires pour le redéploiement des FSI</p> <p>% des dépenses engagées selon des procédures</p>	<p>Rapports d'activité du projet et des structures concernées</p> <p>Visites de terrain</p>	<p>La situation politique et sécuritaire se stabilise et les forces de sécurité se professionnalisent</p>

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	PGRR-FSI.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées au sein des centres de formation des DGPC et DGGN avec l'appui de l'action - Statut d'un mécanisme de recrutement transparent des 10 000 effectifs prévus par la phase 2 - Formation sur 12 mois des cohortes d'agents recrutés - Implantation et renforcement des capacités des services locaux de sécurité intérieure ressortissant à la compétence du projet - Amélioration de la crédibilité budgétaire, de la gestion financière des forces de sécurité et de la gestion des dépenses publiques au sein du secteur de la sécurité. 		dérogatoires et % de ces dépenses régularisées ex-post.	Dialogue avec les autorités et rapports budgétaires, rapport d'audit et/ou d'inspection.	
Produit volet 3	3.1 Amélioration du dispositif de gouvernance de l'état civil	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes modifiés/adoptés avec l'appui de l'action - Nombre de réunions du groupe de travail ad hoc organisés avec l'appui de l'action - Nombre de réunions de la plateforme de coordination organisées avec l'appui de l'action en vue d'adopter une stratégie nationale sur l'état civil - Nombre de séances de travail sur le programme état civil pour l'éducation organisées avec l'appui de l'action - Statut d'une cartographie de tous les centres d'état civil développée avec l'appui de l'action - Nombre d'études spécifiques 	<p>Code de la famille de 1997</p> <p>Pas de loi sur les archives</p> <p>Existence d'une plateforme de coordination</p> <p>Pas de programme d'état civil et de données sur les centres d'état civil</p> <p>Pas d'étude</p>	<p>Révision du code de la famille avant fin 2020</p> <p>Adoption d'une loi sur les archives avant fin 2020</p> <p>Création d'une plateforme avant fin 2019</p> <p>Validation d'un programme état civil pour l'éducation avant fin 2019, pour une mise en place en 2020</p> <p>Cartographie de l'état civil achevée avant la fin 2019</p> <p>Études menées avant la mi-2020</p> <p>Suivi des centres ciblés effectif en 2020</p>	<p>Journal officiel</p> <p>Dialogue politique avec la RCA</p> <p>Rapports de mission</p> <p>Rapport final de la cartographie</p> <p>Questionnaires remplis</p> <p>Rapports des études</p>	Recours aux enquêteurs expérimentés de l'ICASEES

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	<p>3.2 Amélioration de la qualité et de l'accessibilité du service public de l'état civil</p> <p>3.3 Renforcement de l'archivage et de la sécurisation des registres d'état civil dans les zones pilote</p>	<ul style="list-style-type: none"> - réalisées avec l'appui de l'action - Appui au MATDDL pour le suivi des centres - Nombre de personnes formées parmi les acteurs de l'état civil avec l'appui de l'action - Statut du matériel pédagogique élaboré avec l'appui de l'action - Expérimentation d'opérations pilote - Statut d'un plan national de communication/sensibilisation sur l'état civil développé avec l'appui de l'action - Nombre de spots télévisés /radiodiffusés/d'affiches développés avec l'appui de l'action - Nombre de centres pilotes réhabilités avec l'appui de l'action - Nombre de personnes formées au sein des centres pilotes avec l'appui de l'action - Nombre de centres de déclaration utiles créés avec l'appui de l'action - Nombre de registres à traiter dans les zones pilote - Nombre de registres numérisés et indexés - Nombre de salles d'archivage réhabilitées avec l'appui de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> spécifique pour l'éducation Pas de suivi systématique des centres Aucune formation initiale/ continue délivrée aux acteurs de l'état civil Pas de support pédagogique sur l'état civil Absence de communication sur l'importance de l'état civil Vétusté et engorgement des centres pilotes Absence de données sur la situation de départ 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les acteurs de l'état civil reçoivent une formation Du matériel pédagogique est distribué à tous les acteurs de l'état civil Un plan national de communication/sensibilisation sur l'état civil est élaboré et validé. Le plan est exécuté à 100 %. Tous les centres pilote sont réhabilités, des centres de déclaration stratégiques sont aménagés. Tous les registres identifiés et exploitables dans les zones pilote sont classés, indexés, numérisés. Toutes les salles d'archivage des zones pilote sont réhabilitées. Tous les registres identifiés et exploitables dans les zones pilote sont classés, indexés, numérisés. Toutes les salles d'archivage des zones pilote sont réhabilitées. 	<ul style="list-style-type: none"> Inventaire des matériels dévolus au MATDDL Fiches de suivi Rapport des formations, feuilles de présence Supports pédagogiques Atelier de validation du plan de communication Spots télévisés/ radiodiffusés Études architecturales préalables aux réhabilitations, marchés de travaux, procès verbaux de réception des travaux Rapport de la cartographie des centres d'état civil 	<ul style="list-style-type: none"> Affectation d'un personnel compétent et motivé Accompagnement dans les zones à risque par la MINUSCA

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
					Déplacements dans les zones pilote Rapport de la cartographie des centres d'état civil Déplacements dans les zones pilote	